

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

N° 5215

2 €
03 février 2024
7jours.fr

**PÊCHE
EN BRETAGNE**
Coup d'arrêt pour
1 500 marins

YAO! BRETAGNE
10 ans et 300
jeunes talents

**Rémi
Cristoforetti**
président
ABEA

Agroalimentaire

**Entre
deux
eaux**

**Marie
Kieffer**
déléguée générale
ABEA



Bretagne p/04

- Les ports bretons en berne
- Carnet France Travail
- EDF Bretagne mise sur des courants alternatifs

Ille-et-Vilaine p/08

- Sopra Steria, nouveaux locaux à Cesson-Sévigné
 - Yao! fête ses dix ans dans un lieu unique
 - Tribunal de commerce de Saint-Malo : + 53 % de procédures collectives
- En Bref : journée Entreprises du barreau ; Heleos
 - Carnet Femmes chefs d'entreprise 35
 - Tribunal judiciaire de Rennes : délais de jugements trop longs
 - Bâtiment : les dirigeants anticipent leur transmission
- Legendre Énergie et Legendre XP devient Nexhos

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5215 ; ÉDITÉ PAR « 7 Jours » SAS au capital de 54 000 € ;

SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; **TÉL.** 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; **ADRESSE POSTALE** : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU **DIRECTRICE** : Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; **JOURNALISTES** : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI

RESPONSABLE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; **DIRECTION ARTISTIQUE** : David PEYS ; **MAQUETTISTE / GRAPHISTE** : Steven ISRAEL

PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; **ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS** : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

Nous contacter : **Rédaction** : redaction@7jours.fr ; **Annonces légales** : annoncelegale@7jours.fr ; **Publicité** : publicite@7jours.fr ; **Direction** : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution **HEBDOMADAIRE** : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € **ABONNEMENT 1 AN** : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



SOMMAIRE



Morbihan p/16

- CCI, Medef et CPME ont présenté leurs vœux communs
- En Bref : Fonderie de Bretagne ; Laboratoire de biotechnologie et de chimie marines ; Paulic meunerie
- Kwan-Tek : 1,2 million pour développer le quantique
- Carnet FenêtréA

Grand format p/20

- Entretien avec Rémi Cristoforetti et Marie Kieffer, président et déléguée générale de l'Association des entreprises agroalimentaires bretonnes (ABEA)

Expertise p/26

- Concubinage : quelles règles s'appliquent ?
Par M^e Anne Boucher, membre de la Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rennes

Art de vivre p/29

- Rennes enchères : des peintres de la Bretagne

Annonces légales p/31





Fermeture de la pêche en Golfe de Gascogne

Les ports bretons en berne

Par Djamel Bentaleb

© DB-7Jours

Près de 500 bateaux français de plus de 8 mètres, sont interdits de pêcher jusqu'au 20 février dans une zone maritime s'étendant du sud-Finistère à la frontière espagnole. Un mois d'interdiction pour protéger les cétacés des captures accidentelles. Environ 10 000 d'entre eux seraient piégés chaque année par les engins de pêche ou échoués sur nos côtes. Sur le port de **Lorient** Keroman, premier port de pêche en Bretagne, une quarantaine de navires sont concernés, dont 5 des 6 bateaux de l'armement Apak.

« **L**a décision du Conseil d'État est tombée juste avant les fêtes, rappelle Éric Guygniec, armateur de l'Apak à Lorient (Armement de la pêche artisanale de Keroman). C'est un véritable coup de couteau dans le dos ! Voir des dauphins échoués, c'est tout à fait inacceptable et nous souhaitons remédier aussi à cette situation, mais cinq bateaux sur six qui restent à quai, c'est 240 tonnes de merlus en moins pour la criée, un manque à gagner de 600 000 €. » Les professionnels estiment à environ 450 entreprises et 1500 marins impactés par cette interdiction sur l'ensemble de la Bretagne.

28% d'apports en moins pour le merlu et le maquereau

L'Union du mareyage français a également fait ses comptes : sur les 180 000 tonnes de poissons débarquées chaque année dans les criées françaises, 8 000 tonnes ne seront pas pêchées. Une perte de chiffre d'affaires de 60 millions d'euros environ pour la pêche. Les apports de merlus et de maquereaux devraient baisser de 28% chacun. Et leurs prix augmenter.

Les dispositifs pingres repoussent environ 65% des cétacés

« Des solutions existent, pourquoi ne sont-elles pas déployées ? s'interroge Daniel Cueff, vice-président mer et littoral de la Région. La Région Bretagne continuera à poser sur la table les solutions écologiques effectives en lieu et place de mesures coercitives et inefficaces. » Un soutien de poids aux pêcheurs mais « les promesses des politiques, ça suffit, on veut des actes concrets »,



Éric Guygniec, directeur de l'armement Apak à Lorient

© DB-7Jours

disent les professionnels échaudés. « On participe au groupe de travail sur la capture accidentelle des dauphins depuis 2018, continue Éric Guygniec. On essaie de trouver des solutions en bonne intelligence, on est par exemple équipés de pinger qui repoussent environ 65% des cétacés. On peut faire encore mieux, c'est sûr. On embarque aussi des observateurs à bord de nos bateaux pour les comptages... mais ce n'est jamais suffisant. » Brexit, Covid, prix du gasoil... la profession a l'impression d'un acharnement.

« Une interprétation à l'extrême »

« La décision était attendue par tous les professionnels mais c'est un coup de massue quand même, explique Yves Foëzon, directeur de l'organisation professionnelle Les Pêcheurs de Bretagne. Un arrêt de trente jours est totalement incompréhensible car les constats scientifiques ne parlent pas d'état d'urgence. C'est une interprétation à l'extrême ! » Les arrêts seront néanmoins compensés par des indemnités à hauteur de 80% du chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 ou du meilleur mois de février. Du moins si la Commission européenne donne son accord. Un flou qui ajoute à l'angoisse et au découragement.

Importations en hausse



Yves Foëzon, directeur de l'organisation professionnelle Les Pêcheurs de Bretagne

« La pêche sert avant tout à nourrir la population, il y a toute une filière derrière, rappelle Yves Foëzon. Les criées et les mareyeurs seront aussi fortement impactés. Quand on voit des entreprises de mareyage centenaires mettre leur gars au chômage, c'est terrible. On détruit des emplois sur la base de dogmes. D'autant plus qu'ils ne reviendront certainement pas. On perd aussi du savoir-faire ! » Même si la pêche est stoppée durant un mois dans le golfe de Gascogne, les Français continueront de manger du poisson. Mécaniquement, les importations vont augmenter.

« Une fois que le marché sera parti ailleurs, avec des productions aux prix sacrifiés et aux pratiques peu regardantes sur la durabilité, pourra-t-on revenir à la situation actuelle ? s'interroge Éric Guygniec. Si on ne veut plus de nous, qu'on nous le dise et on arrête tout. »

La pêche en chiffres :

La filière pêche française représente 40 000 emplois en France dont 13 000 pêcheurs (pour 4 200 navires, dont 3 000 opèrent dans le golfe de Gascogne).

Chiffre d'affaires estimé à 1,2 milliard d'euros.

La France importe 80% du poisson consommé (en progression de 18% par an)

En 2021, le déficit commercial de la France atteint 4,6 milliards d'euros

Carnet



France Travail Bretagne

Angélique Goodall nommée première directrice régionale

Nommée par Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail (agence qui remplace Pôle emploi), Angélique Goodall a pris ses fonctions au 1^{er} février. Elle succède à Frédéric Sévignon, à la tête de ce réseau de 37 agences et 2500 collaborateurs, dédié à la recherche d'emploi en Bretagne. Titulaire d'un master 2 en ressources humaines et politiques de l'emploi et l'insertion, elle débute à l'ANPE Cadre à Nice en 1995 comme conseillère à l'emploi, évolue jusqu'à devenir directrice d'agence. En 2005, elle devient directrice des ressources humaines de l'ANPE Réunion. Elle est rappelée en métropole lors de la fusion ANPE-Assédic pour participer à la préfiguration de Pôle emploi en Bretagne. Après un passage au Pôle emploi Paris, elle exerce en tant que DRH en Poitou-Charentes pendant cinq ans, puis dans le Grand Est. En 2017, elle est directrice régionale adjointe de Pôle emploi Réunion en charge des opérations, puis directrice régionale dès 2021. Angélique Goodall a « à cœur, aux côtés des équipes bretonnes, de mener à bien la transformation progressive de notre établissement en France Travail ».

Mise sur des courants alternatifs

EDF Bretagne

Par Sarah Sedraoui

Réunis fin janvier à **Rennes**, les dirigeants des différentes filiales bretonnes d'EDF ont présenté leur feuille de route pour les prochaines années. Comptant 2 811 salariés sur le territoire, le groupe est un vrai générateur d'emploi et vise 430 recrutements en 2024. Avec comme objectif de multiplier par sept la production d'énergies renouvelables d'ici à 2040. Tour d'horizon des différents projets.



Bruno Moras, Dalkia ; Jean-Philippe Berton, EDF ; Marianne Fajeau, Brennelis ; Jean-Marie Loaec ; Thibaud Veyssier, EDF Renouvelables

« **L**e leitmotiv sera la *décarbonation*. » Jean Philippe Berton, directeur régional d'EDF, a donné le ton lors de la présentation des projets en cours pour les années à venir, et notamment un objectif : multiplier par sept la production d'énergies renouvelables d'ici à 2040 en Bretagne. Pour cela, « *le territoire devient la place forte de la cybersécurité des systèmes énergétiques du groupe EDF en France.* » L'équipe de 20 personnes va monter à 60 en 2024.

Renouvellement des parcs éoliens

« *En 2023, nous avons relevé la production électrique en France de +15% à +20%. Cette année, nous devons dresser le cap de la sortie des énergies fossiles* », évoque Jean-Philippe Berton. Alors que la Bretagne importe toujours 80% de l'électricité consommée, EDF Renouvelables, filiale du groupe, engage le « *remplacement des éoliennes en fin de cycle par des éoliennes plus puissantes et plus performantes et repartir sur un cycle de 25-30 ans* », précisait Thibault Veyssière, directeur développement d'EDF Renou-

velables Grand Ouest. Quarante projets sont déjà en cours sur le territoire, notamment le parc éolien de Kergrist (Morbihan), où « *onze éoliennes vont être remplacées par sept de dernière génération. Plus puissantes, elles vont permettre de tripler la production électrique du parc, faisant passer l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 11 000 habitants à 32 000* ». Des projets solaires sont aussi évoqués sur le territoire, en priorité sur des terrains à valoriser. Mais « *ces deux axes ne seront pas suffisants, il faudra nous tourner vers d'autres leviers, comme des centrales solaires flottantes ou encore l'agrivoltaïsme* ».

Visibilité sur les prix

En 2024, EDF engage une nouvelle politique commerciale pour donner de la visibilité aux clients, particuliers et entreprises, et ainsi éviter les variations des prix observées ces dernières années. « Les effets ne démarreront qu'en 2026 avec des contrats de 3, 4 ou 5 ans. Les industriels bretons, ceux de l'agroalimentaire notamment, pourront ainsi avoir une vision à moyen terme du montant de leur facture et être plus à même d'investir. »

Hydroélectricité

Aujourd'hui, en période de pointe de consommation, 70 % des actifs hydroliens sont mobilisés, toujours complétés par cinq turbines à combustion. « La possibilité de subir des coupures de courant durant l'hiver 2023-2024 est donc très faible. » Malgré une baisse de la consommation électrique (-10 % en Bretagne en 2023), « l'électrification des usages va entraîner une hausse des besoins en électricité de 35 % d'ici à 2035. Nous devons ainsi accélérer dans toutes les installations décarbonées. La Bretagne a fait le choix de miser sur les énergies marines renouvelables et nous avons répondu à l'appel d'offres du parc éolien en mer flottant de 250 MW au sud de la Bretagne. Cela représente deux ans de travail »,

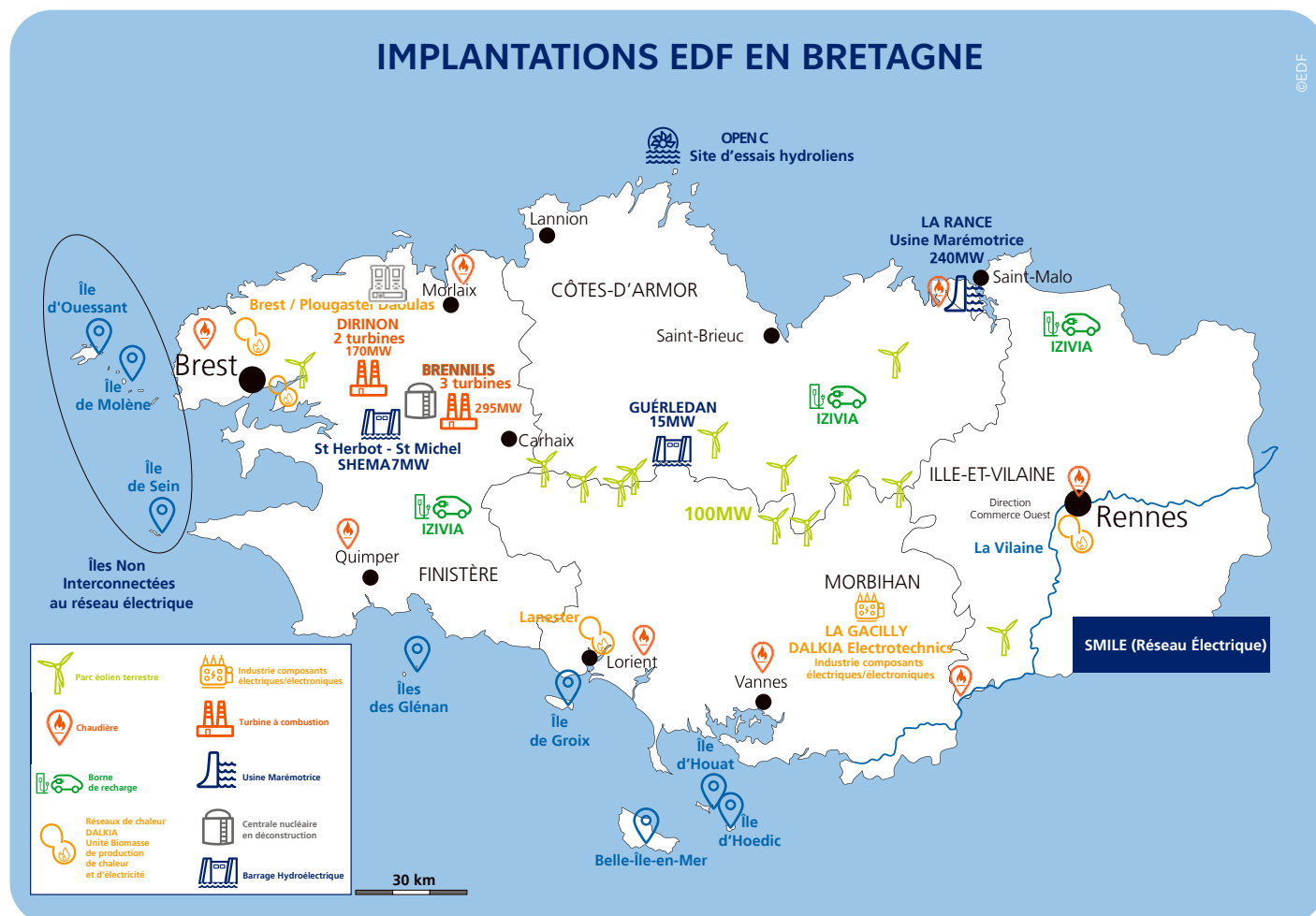
évoque Jean-Philippe Berton. Actuellement, EDF produit de l'électricité décarbonée avec onze ouvrages hydroélectriques, dont l'usine marémotrice de la Rance. Outre son attractivité touristique (40 000 visiteurs à l'année), cette installation, bien identifiée des Bretons a produit, l'équivalent de la consommation de 225 000 habitants l'année dernière, soit la ville de Rennes et 7 % de l'électricité produite à l'échelle de la Bretagne (240 MW). 60 personnes y sont employées et le site bénéficie d'un plan d'investissement de 30 millions d'euros sur la période 2021-2026 : « En novembre dernier, a débuté la rénovation complète de l'un des 24 groupes de production d'électricité de l'usine. Un chantier de 19 mois sous la mer et 6,7 millions d'euros investis. »

Récupération de chaleur

Autre levier de la décarbonation : la création de réseaux de chaleur et de froid renouvelable, pour alimenter des villes ou encore des ensembles industriels, et leur permettre de chauffer ou de refroidir leurs bâtiments sans émettre de CO₂. C'est déjà le cas pour la ville de Morlaix, « un bon exemple, le contrat de performance énergétique sur les bâtiments communaux a permis de faire baisser sa facture énergétique de 18 % », indique Bruno Moras, directeur de Dalkia région Centre Ouest (600 salariés en Bretagne).

Brennilis : 17 ans de travaux

Après cinq ans d'instruction, EDF a obtenu le décret de démantèlement de la centrale de Brennilis dans le Finistère en 2023. Les travaux, dont le coût total s'élève à 850 millions d'euros, vont s'échelonner pendant 17 ans sur les près de 10 hectares pour « redonner vie à ce foncier », indique Marianne Fajeau, directrice de la centrale de Brennilis. L'équipe, qui compte actuellement près de 100 collaborateurs va ainsi monter à 140.



Sopra
Steria

Attirer les talents de l'informatique

Par Sarah Sedraoui

Spécialisé dans le conseil, les services numériques et l'édition de logiciels, Sopra Steria a inauguré des nouveaux locaux à **Cesson-Sévigné** fin janvier. 800 personnes ont déjà intégré le site, qui veut attirer et surtout garder les professionnels du numérique, dans un secteur qui affiche un fort turnover.

Plus de 800 employés ont déjà rejoint ce nouveau site depuis octobre 2023, et les locaux ont officiellement été inaugurés fin janvier. « Nous avons toujours des locaux à Chartres-de-Bretagne, dans lesquels 200 salariés travaillent », dans des activités tournées vers la cyberdéfense.

Turnover et croissance

Comme beaucoup d'entreprises informatiques, Sopra Steria est confrontée à un fort taux de turnover, « de l'ordre de 15 %, moins que la moyenne des autres entreprises du secteur », pour une moyenne d'âge de 35 ans. Comment expliquer ce turnover ? « Il n'y a pas qu'une explication, nous sommes dans un marché concurrentiel, des employés rejoignent parfois le client pour lequel ils travaillaient. »

Il fallait « un fleuron à Rennes », ajoute le directeur général France. Car ces nouveaux locaux permettent aussi de « répondre à la croissance » de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires en France, (2,3 milliards d'euros), pour 22 000 employés travaillant sur une quarantaine de sites. Un chiffre multiplié par trois à l'échelle mondiale, et qui nécessite de nombreux recrutements. 2 300 personnes ont ainsi été recrutées en France l'année dernière, dont 250 en Bretagne, soit près de 300 créations nettes d'emplois. Au-delà des recrutements, le groupe mise aussi sur la jeunesse, avec environ 700 stagiaires et 600 alternants, et une forte présence dans les écoles. « Nous recrutons différents types de profils, principalement à bac +5, issus des écoles d'ingénieurs et de commerce, et d'universités », termine Gregory Wintrebert.



Gregory Wintrebert, directeur général France

Salle de sport, salle de musique, box de sieste, cafétéria style jardin d'hiver, infirmerie... de quoi rendre les entreprises environnantes jalouses. Avec ce bâtiment de 10 000 m² (programme ZEN zone ViaSliva), le géant du secteur numérique a engagé de gros moyens, dont dix millions d'euros rien que pour l'aménagement intérieur des locaux. « Nous avons décidé de déménager car nous étions dispatchés dans plusieurs endroits, à Rennes et Saint-Grégoire. Nous avons à présent un emplacement unique, accessible directement en transports en commun. Il s'agit d'un environnement porteur, une place forte du numérique en France pour nous. »

Huit sites majeurs en France

Coté en Bourse, le groupe Sopra Steria œuvre dans différents secteurs comme l'aéronautique, le bancaire, la défense, la sécurité, les télécommunications... Présent dans une trentaine de pays dans le monde, le groupe emploie 55 000 personnes, dont 22 000 en France et compte huit sites majeurs sur le territoire.

Yao! Dix ans fêtés dans un lieu unique

Par Sarah Sedraoui

La communauté Yao!, fédérant 200 dirigeants et 300 jeunes chefs d'entreprise accompagnés, fêtait ses dix ans fin janvier, dans les prochains locaux du restaurant Yaya, rue de Penhoët à **Rennes**. Un anniversaire en grande pompe, autour du fondateur et entrepreneur Mario Piromalli. L'occasion aussi de présenter le livre "flashback" sur l'association. Entretien.



Où en est Yao! dix ans après sa création ?

Mario Piromalli. Nous avons accompagné plus de 500 projets de jeunes en dix ans, principalement à Rennes, mais aussi à Quimper, Brest. Et cela continue. Nous avons à peu près trois demandes par semaine, de jeunes de tous les milieux et dans tous les domaines.

Pourquoi avoir choisi ce lieu pour l'anniversaire ?

M.P. Nous avons l'habitude, lorsque nous organisons des rassemblements Yao! d'aller dans des endroits originaux, « destroy », car c'est dans l'ADN de notre association. Ces locaux du prochain restaurant Yaya* (encore en chantier, ndlr), reflète le parcours de nos jeunes entrepreneurs, « from scratch » (ndlr : à partir de rien) : d'une idée émerge une entreprise. D'ailleurs j'ai accroché avec le projet Yaya car l'histoire de ces trois jeunes « hors cadre » m'a parlé.

Par ailleurs, je suis propriétaire des murs, et je souhaitais leur redonner vie. Ce fut trois ans de travaux pour une ouverture annoncée mi-juin, et 3 millions d'euros investis, en lien avec l'entreprise Quelin (groupe Villemain) et les Ateliers Perrault.

Est-ce que cela vous rappelle aussi votre parcours personnel ?

M.P. Tout est lié dans la vie. Fils d'immigrés, je ne me destinais pas du tout à être chef d'entreprise. J'ai eu la chance, grâce à mes parents qui m'ont soutenu, et l'entreprise Mc Donalds, de pouvoir faire un pas dans ce milieu. Aujourd'hui, je possède vingt restaurants. Ce qui me parle avant tout, c'est servir.

Cette soirée est aussi l'occasion de présenter le livre sur l'association, Une manière d'entreprendre et de vivre la Bretagne ?

M.P. Tout à fait. On peut y trouver des témoignages de jeunes et de chefs d'entreprise et quelques éditos. En parcourant ce livre, les jeunes de Yao! peuvent se replonger dans notre histoire. Et pour ceux qui ne connaissent pas et veulent monter leur boîte, cela peut leur donner quelques leçons.

*Quinzième restaurant Yaya en France

Yaya, ce sont treize restaurants à Paris (et région parisienne) et ceux de Lille et Tignes. « Rennes est le troisième en province, une ville festive, jeune, qui va de pair avec notre concept », évoquent les deux frères cofondateurs de l'enseigne, présents lors de la soirée. « Nous proposerons des pitas saucisses, en clin d'œil à la ville ! ». Yaya est né d'une amitié multiculturelle. Les deux frères Pierre-Julien et Gregory Chantzios, et leur associé Juan Arbelaez (chef passé par le Bristol, le George V et l'émission Top Chef), sont les cofondateurs du concept : un restaurant festif autour d'une cuisine grecque-méditerranéenne, où des DJs et performeurs offriront des shows aux clients.



Gregory et Pierre-Julien Chantzios, les deux cofondateurs de Yaya

Tribunal de commerce Saint-Malo et Dinan

+53% de procédures collectives

Par Suzanne Bruneau

L'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de **Saint-Malo** et **Dinan**, qui voit officier seize juges consulaires, est l'occasion de dresser le bilan de l'activité de l'année écoulée. Une année 2023 marquée par l'augmentation importante du nombre des défaillances.



Joël Taledec, président



Fabrice Tremel, procureur



M^e Pauline Dolley, greffière



Brice Vauthier, nouveau juge

« **M**erci de nous faire ainsi l'honneur de votre présence avant que l'Intelligence Artificielle ne prenne le pas sur l'intelligence humaine. » C'est avec humour et bonhomie que le président du tribunal de commerce de Saint-Malo et Dinan, Joël Taledec, ouvre l'année judiciaire. Un brin de légèreté avant la réalité des chiffres de 2023 : 59 redressements judiciaires contre 23 en 2022 (+157%), 124 liquidations judiciaires contre 98 en 2022 (+27%), deux procédures de sauvegarde et une sanction commerciale. Des données que le procureur Fabrice Tremel qualifie « d'augmentation spectaculaire ». Un constat à la fois partagé par Joël Taledec, mais nuancé : « À quoi sert de comparer une année Covid avec une année reprise, une année reprise avec une année remboursements PGE, une année normale avec une année où tous les postes des entreprises ont souffert des augmentations souvent impossibles à répercuter, énergie, pièces d'importation, matières premières et la liste est longue. » Le président s'inquiète surtout du moral des chefs d'entreprise, dont bon nombre d'entre eux sont des « capitaines fatigués, qui n'y croient plus, qui n'en veulent plus ».

72 entretiens de prévention

Sans surprise, la lueur vient de la prévention, en hausse : 72 entretiens en 2023 contre 35 en 2022. « C'est gratuit, confidentiel et cela marche », scande Joël Taledec. Le procureur Tremel rappelle

« La prévention, c'est gratuit, confidentiel et cela marche. »

aussi le rôle du commissaire aux comptes « qui doit lancer des procédures d'alerte » pour attirer l'attention du chef d'entreprise sur les difficultés compromettant l'activité.

Un nouveau juge

L'audience de rentrée est aussi l'occasion d'installer un nouveau juge : Brice Vauthier, gérant de la librairie L'Étagère à Paramé (Saint-Malo), engagé dans ses fonctions bénévoles pour « être utile » confie-t-il. L'arrivée de ce nouveau juge, encore en activité professionnelle, doit réjouir le président Taledec qui appelle à « un peu de renouveau. Il faut que les jeunes s'intéressent à cette institution car ce sont les actifs qui influenceront sur la marche des tribunaux de commerce. » Marche des tribunaux de commerce qui devrait encore évoluer dans le cadre de l'expérimentation des tribunaux des affaires économiques. De quoi laisser sceptique le président. S'il juge l'idée « intéressante », il s'interroge : « Pourquoi chercher encore à diviser ? Les tribunaux de commerce pouvaient très bien endosser les activités des artisans, des exploitants agricoles et des associations, en formant les juges sans bouleverser l'existant. »

La journée Entreprises du barreau réunit une centaine de participants



M^e Ballu-Gougeon et M^e Brouillet

Le barreau de Rennes organisait sa première Journée des entreprises fin janvier, à la Maison des associations. Animées par M^e Audrey Ballu Gougeon et M^e Guillaume Brouillet, trois tables rondes se sont succédées devant une centaine de participants : "l'entreprise face au risque social", "l'entreprise face au risque fiscal" et "la prévention des difficultés économiques et financières des entreprises". Étaient présents,

entre autres, Hervé Kermarrec, président du Medef Bretagne, Xavier Migeot, délégué général du Medef 35, Clément Villeroy de Galhau, président du tribunal de commerce de Rennes et Rémy Langlois, président du conseil de prud'hommes (CPH), venus adresser quelques messages aux dirigeants : « Arrêtez l'oralité, écrivez », « Une entreprise a 95 % de chances de perdre au CPH, mon rôle est de baisser le quantum du préjudice, de l'indemnité, pour favoriser l'entreprise », « La phase de négociation peut aller jusqu'au jour du jugement ».

Le cabinet rennais Heleos rejoint Mazars

Cabinet rennais d'expertise comptable et commissariat aux comptes Heleos, dirigé par Jean-Luc Hébert avec plus de 50 ans d'expertise (créé en 1968, 8 millions d'euros de chiffre d'affaires), aussi présent à Vannes et Pontivy, rejoint le groupe international Mazars (2,45 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022), organisation indépendante d'audit, de conseil et de services aux entreprises.

« Le rapprochement d'Heleos avec Mazars est une marque de reconnaissance du sérieux et de l'expertise de nos équipes et associés », évoque Jean-Luc Hébert, associé-fondateur

d'Heleos. À Rennes, Mazars devient ainsi, avec le renforcement des équipes d'Heleos, un acteur majeur des services comptables et financiers aux entreprises avec une équipe de 150 personnes. Les 90 collaborateurs d'Heleos intègrent ainsi les équipes de Mazars dans le Grand Ouest, qui compte désormais 400 collaborateurs répartis entre les bureaux du Havre, de Nantes, Redon, Rennes, Rouen et Vannes.

©DR



Carnet

Femmes chefs d'entreprise 35

Isabelle Lecomte élue présidente



©DR

Isabelle Lecomte succède à Corinne Habart, dirigeante de Naooen, à la présidence de la délégation départementale du réseau Femmes Chefs d'Entreprises, qui compte 33 membres. La nouvelle porte-voix de l'entrepreneuriat des breilliennes est la gérante de Amazone Concept, une agence de communication et graphisme basée à Rennes. En prenant ces responsabilités, Isabelle Lecomte a pour ambition de « faire rayonner l'entrepreneuriat au féminin sur le territoire départemental, avec le soutien du réseau FCE France » qui totalise 63 délégations et fédère plus de 2 000 entrepreneuses représentant plus de 100 000 salariées, pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 8 milliards d'euros. L'association est également fondatrice du réseau FCE Monde, représenté dans plus de 70 pays et qui compte plus d'un million de femmes, d'après les données communiquées par le réseau.

Tribunal judiciaire de Rennes

Délais de jugement trop longs : le constat est « douloureux »

Par Sarah Sedraoui

Le gratin du monde judiciaire **rennais** était réuni pour la traditionnelle audience de rentrée, autour de la présidente, Béatrice Rivail et du procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc à la cité judiciaire. Avec, avant tout, la présentation de la nouvelle magistrate, Raphaèle Bail, arrivée le 2 janvier, nommée dans les fonctions de première vice-présidente en charge du pôle de l'instruction et d'un cabinet JIRS. La juridiction a ainsi dressé le bilan 2023, dont l'aggravation des délais de jugements.

Délais de jugement trop longs

En matière de délais, le constat est « *douloureux* », selon le tribunal judiciaire, avec des convocations devant le tribunal correctionnel, au terme des investigations, qui se situent actuellement entre janvier et juillet 2025, selon les types de procédures, soit entre 12 et 81 mois « *Sauf s'agissant des procédures qui nécessitent un jugement immédiat.* »

Pourquoi cette aggravation des délais ? « *Alors que les capacités de jugement pénaux sont globalement stables depuis des années à Rennes, autour de 5 000 à 6 000 décisions par an, que le niveau de délinquance a globalement augmenté, il a fallu absorber une multiplication par trois des poursuites en matière de violences conjugales, tout en ayant un haut niveau de réponse en matière de trafic de stupéfiants et en répondant aux nombreuses infractions constatées en 2023 pendant de longs mois de conflit social* », précise Philippe Astruc. Le bilan à la mi-avril, avant la fin des mouvements sociaux, était déjà de 108 réponses pénales, dont 51 déferrements.

Trois « thromboses »

« *J'ai déjà pu faire le constat de trois thromboses dans le cheminement de l'action pénale* », évoquait Philippe Astruc. D'abord, au niveau des services d'enquête. Mais aussi concernant les services judiciaires, avec des capacités d'orientation par le parquet et de jugement insuffisantes, « *des magistrats et greffiers supplémentaires nous sont promis d'ici à 2027. J'ai sollicité un renfort de trois magistrats pour un parquet qui en compte actuellement 22.* »

Enfin, des manquements sont observés s'agissant des capacités de prise en charge par l'administration pénitentiaire à la prison Rennes-Vezin : 48 détenus en moyenne à l'année dorment sur un matelas par terre (pic à 70 en novembre) sur 698 détenus, soit un taux moyen de surpopulation de 119 %. « *Je pense que l'ouverture programmée d'un autre établissement dans le Morbihan pourra renforcer les capacités pénitentiaires bretonnes.* »



©Studio Carlito

**Philippe
Astruc**
procureur de
la République
de Rennes

Activité Pénale (Hors CNT)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023* |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre total de PV reçus | 49 671 | 45 081 | 42 277 | 54 850 | 64424 |
| <i>dont auteurs identifiés</i> | 20 050 | 20 388 | 22 326 | 23 574 | 21979 |
| Affaires poursuivables* traitées selon les réponses suivantes : | 11 861 | 12 409 | 11 821 | 11 740 | 8999 |
| <i>Classements sans suite pour inopportunité des poursuites</i> | 1 698 | 2 052 | 1 510 | 1 767 | 1301 |
| <i>Mesures alternatives</i> | 4 903 | 5 244 | 4 884 | 4 219 | 3437 |
| <i>Poursuites (OP, police, correctionnel, JI, CRPC)</i> | 2 356 | 4 737 | 4 973 | 5 321 | 3986 |
| Affaires ayant fait l'objet d'une réponse pénale | 10 163 | 10 357 | 10 311 | 9 973 | 7698 |
| Taux de réponse pénale | 85,7 % | 83,5 % | 87,2 % | 84,9 % | 85,5 % |

* données 2023 non consolidées

Violences intrafamiliales

« Sans surprise, la protection des femmes demeure la boussole de ce parquet », a assuré le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc. Un haut niveau de réponse pénale s'est poursuivi en 2023 et « nous commençons à entrevoir une sorte de palier dans la dénonciation des faits avec une progression désormais plus lente ». La création, depuis le 1^{er} janvier, d'un pôle spécialisé en matière de violences intrafamiliales « contribue à améliorer le traitement de ces procédures ».

Les dénonciations de victimes sont trois fois plus importantes qu'en 2019, avec presque 2 900 plaintes, soit huit par jour. « Avec un taux de classement sans suite de 34 %, nous restons à dix points en deçà de ce que nous connaissions en 2019. » Dans ce domaine, « l'interdit légal est posé avec clarté », précise Philippe Astruc, évoquant notamment 450 défèrements en 2023 en ce domaine et des moyennes de 256 hommes et 25 femmes incarcérés, (32 % de la population pénale masculine détenue).



Des projets « brûlants »

Béatrice Rivail, présidente du tribunal, a évoqué les projets de l'instance en cours :

- Développement du programme de la procédure pénale numérique.
« Le but : une audience sans dossier, sans papier, à l'instar de nos voisins espagnols »
- La création d'un groupe de travail pour la mise en œuvre du pilotage de la juridiction par Pilot Audiencement, « il nous permettra de paramétrer les audiences et d'enregistrer les dossiers ».
- Élaboration d'une convention avec les universitaires, pour « nos étudiants qui effectuent des stages dans les services de notre juridiction ».
- Création d'une Maison de justice et du droit à Vitré
- Développement de l'accès au droit avec le CDAD35

Délinquance organisée

La situation à Rennes reste difficile, avec une demande en stupéfiants forte, renforcée en post Covid, et une banalisation de l'usage de cocaïne, « ceci malgré l'intensité de notre action et un niveau de réponse pénale très élevé, avec à titre d'exemple ce jour, 347 personnes incarcérées à Vezin ». Une observation nouvelle : la zone rurale est davantage concernée que par le passé.

En matière de « règlements de comptes », le bilan est assez comparable à 2022, avec neuf faits (huit en 2022), mais deux victimes décédées contre une en 2022. « La stratégie demeure ici celle d'une mobilisation forte de moyens de police judiciaire pour obtenir un haut niveau d'élucidation, continue le procureur. Le bilan local est donc celui d'une certaine dégradation de la situation qui reste cependant en deçà de ce qui peut être constaté dans des métropoles comparables. »



Béatrice Rivail
présidente
du tribunal judiciaire

Bâtiment-Travaux publics

Les dirigeants anticipent leur transmission !

Le nombre de transmissions d'entreprises dans le secteur du bâtiment a continué de progresser en 2023. Deux nouvelles tendances émergent : les cédants transmettent de manière anticipée, avant leur retraite ; les candidats à la reprise sont de plus en plus souvent des proches (famille ou salarié).

Pour la première fois, les transmissions anticipées (bien avant le départ en retraite) ont été majoritaires en 2023. Ainsi, après avoir traversé les dernières crises (Covid, prix des matériaux...), les artisans et entrepreneurs du BTP sont de plus en plus nombreux à opter pour une transmission anticipée (50-55 ans), bien avant l'âge classique de la fin d'activité du dirigeant. Paradoxalement, les opérations de transmission-reprise ont été, portées en 2023, par une activité soutenue et des bilans aux résultats positifs.

Quelques opérations ont vu arriver des repreneurs extérieurs au monde du BTP, mais 2023 aura été marquée par une deuxième tendance : le grand retour de repreneur très proche des entreprises cédées : les salariés de l'entreprise ou la famille du cédant sont revenus au premier plan des repreneurs en Ille-et-Vilaine.

« Au-delà des entreprises candidates aux opérations de croissance externe (une des solutions aux tensions sur la main-d'œuvre), ce sont majoritairement des cessions en interne que nous avons accompagné cette année », explique Guillaume Pétris, du service transmission-reprise de la Fédération du bâtiment et des travaux publics d'Ille-et-Vilaine. Les futurs dirigeants sont des personnes en place, soit de la famille, soit des salariés à qui il a été proposé des formations spécialisées à la reprise et à la gestion d'entreprise. Parmi ces formations encouragées par le cédant, on retrouve des formats différents en fonction des besoins et du temps disponible : l'École supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB), créée par la FFB, propose une formation complète, sur 20 mois à raison d'une semaine par mois, préparant à toutes les facettes du métier de dirigeant dans une entreprise de BTP. La formation Responsable de PME du BTP, proposée par BTP Compétences à Rennes, est plus condensée et axée sur la stratégie d'entreprise, pour les futurs dirigeants et ceux en place. Ces formations spécifiques sont ouvertes à tout porteur de projet de reprise d'entreprise souhaitant maîtriser la dimension gestion d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics.

Hélène et Emmanuel Lepierre. Menuiseries et Vérandas d'Armor (MVA) au Rheu



Menuiseries et Vérandas d'Armor (Le Rheu)

Exemple d'une reprise en interne accompagnée par la FFB35 : les Menuiseries et Vérandas d'Armor (MVA) au Rheu. Reprise en mars 2023 par Emmanuel Lepierre, ancien responsable de production, comptant 25 ans d'ancienneté dans l'entreprise. « Avant de reprendre, j'ai réuni les dix collaborateurs pour savoir s'ils me suivaient dans le projet de reprise. Aujourd'hui, j'ai une équipe soudée et fortement impliquée. »

Cession Legendre Énergie et Legendre XP deviennent **Nexhos**

Le groupe **rennais** Legendre (2 375 salariés et 960 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2023) a décidé de céder sa branche énergie à Pascal Martin, ex-membre du directoire ayant quitté ses fonctions en septembre dernier. Pascal Martin reprend également l'exploitation des espaces de flex office Whoorks et des résidences services Whoo et réunit ces activités au sein d'un nouveau groupe, Nexhos.



les deux branches : Nexhos Énergies et Nexhos XP, respectivement 20 millions et 15 millions d'euros de chiffre d'affaires. « Il s'agit uniquement d'un changement de nom. Les entités juridiques, les engagements pris dans le passé et pour le futur ne changent pas. Il y aura une continuité totale pour tous nos partenaires, clients et fournisseurs », commente Pascal Martin. Le siège social du groupe est basé à Rennes, avec des implantations à Nantes, Bordeaux, Lyon, Paris et Porto (Portugal). Nexhos Énergies se concentre sur le développement et l'installation de centrales solaires photovoltaïques avec Armorgreen, l'exploitation et la maintenance de centrales avec Ener24, ainsi que l'investissement avec Greenergie. Nexhos XP gère des espaces immobiliers sous les marques Whoo et Whoorks, soit six sites pour une superficie totale de 40 000 m².

Legendre réorganise sa gouvernance

Le groupe Legendre repositionne sa branche énergie sur « des services à forte valeur environnementale » et mise sur une stratégie d'intégration de ses quatre métiers (construction, immobilier, énergie, exploitation) pour décarboner toutes ses activités. La cession entraîne une évolution de la gouvernance. Vincent Legendre préside le directoire, accompagné de deux directeurs : Grégoire Charmetant, directeur



« Les 90 emplois sont conservés », précise le communiqué annonçant la reprise de Legendre Énergie et Legendre XP par Pascal Martin, après huit années au poste de directeur général du groupe Legendre, déjà en charge de ces activités. Le groupe de bâtiment explique : « L'activité de pose et de maintenance de centrales solaires n'a pas atteint la taille critique nécessaire à sa pérennisation au sein du groupe. »

Nexhos, 35 millions d'euros de chiffre d'affaires

De la reprise, naît Nexhos, 35 millions d'euros de chiffres d'affaires, et intègre

général administration et finance, et Olivier Roualec, directeur général construction et international. Ce dernier est secondé par Alain Girard, directeur général délégué à la construction pour le bâtiment en Île-de-France, Rhône-Alpes et Méditerranée, et par Denis Motard, directeur général délégué à la construction pour le bâtiment sur l'arc Normandie, Ouest, Loire, Aquitaine et Occitanie. Enfin, Charles-Antoine Corre assure la direction générale déléguée de Legendre Immobilier depuis le départ de Pascal Martin. Il est rattaché à Vincent Legendre, qui pilote en direct les branches exploitation, énergies et services, ainsi que l'innovation.

CCI/Medef/CPME Des vœux communs aux entreprises

Par Djamel Bentaleb

Mercredi 31 janvier, à **Pluvigner**, Philippe Rouault, président de la CCI56, Claude Dozoul de la CPME et Alban Ragani du Medef adressaient leurs vœux au monde économique dans les locaux de Baxter/Hill Rom, le géant du mobilier médical. Une occasion de faire le bilan de l'année passée et d'annoncer les fins de mandat des représentants départementaux de la CPME et du Medef.



Claude Dozoul, CPME56,
Philippe Rouault, CCI56, et,
Alban Ragani, Medef56,.

C'est la troisième année consécutive que les représentants du monde économique morbihanais s'associent lors de la soirée des vœux. Outre les économies réalisées, ces vœux communs reflètent leur bonne entente personnelle et leur volonté de parler d'une seule voix. « *Le Morbihan est un territoire de réseaux uni* », rappelle Philippe Rouault, à la tête de la CCI.

« Reprendre
l'initiative et
réhabiliter
les ambitions. »

Claude Dozoul, CPME 56

Après le mot d'accueil de Marc Capdeville, dirigeant de Baxter/Hill Rom, Claude Dozoul, avec son franc-parler habituel, met en garde le monde économique contre l'inflation réglementaire : « *La CPME 56 a proposé 80 mesures sociales au lieu des 400 que nous comptons aujourd'hui. Cela permettra aux entrepreneurs de reprendre l'initiative et de réhabiliter les ambitions.* » Recrutement, logement, garde d'enfants, cybersécurité... Claude Dozoul détaille les thèmes défendus lors de son mandat. Une sorte de passage de relais à son successeur.

« Créer un environnement favorable
à la croissance et à l'innovation. »

Alban Ragani, Medef 56

Alban Ragani pour le Medef annonce également la fin de son mandat de six ans. Il se satisfait néanmoins « *d'avoir participé à créer un environnement favorable à la croissance et à l'innovation* ». Le patron des patrons qualifiant le Medef « *d'antidépresseur* » remercie à son tour les entrepreneurs d'être « *des acteurs engagés dans le débat public et de participer à un avenir prospère, durable et équitable* ».

« Nos entreprises
ont été impactées
mais elles ont été
bien soutenues. »

Philippe Rouault, CCI 56

La conclusion revient à Philippe Rouault. « *Nos entreprises ont été impactées par de nombreuses crises ces dernières années mais elles ont été bien soutenues, commence-t-il. De notre côté, nous avons fait avancer quelques dossiers, notamment celui sur la réutilisation des eaux usées. Le décret vient juste d'être publié et je suis heureux que notre communauté d'action s'engage sur cette voie.* » Il met néanmoins en garde sur la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) applicable depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier et concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. L'année 2024 s'annonce chargée.

Fonderie de Bretagne : l'usine recherche un nouvel actionnaire

« La direction, en accord avec son actuel actionnaire (le fond d'investissement allemand Callista), a initié un processus de recherche d'un nouveau partenaire stratégique qui permettra à l'entreprise de déployer sa nouvelle dynamique de croissance », indique un communiqué de presse de la Fonderie de Bretagne (Caudan, 300 salariés). Rachetée fin 2022 à Renault, de lourds travaux ont été engagés un plan de modernisation pour un investissement de 32 millions d'euros. Les premiers plans de performance et d'économie ont permis d'améliorer les résultats de près de 30% en 2023. L'objectif est d'atteindre l'équilibre économique dès 2026. Les représentants des salariés ont été informés de cette démarche lors du CSE du 25 janvier. « La démarche engagée ne modifie pas le fonctionnement de l'usine », précise Jérôme Dupont, directeur général. Les travaux sont lancés et des recrutements sont en cours sur le site.



© Fonderie de Bretagne



Le laboratoire de biotechnologie et de chimie marines, lauréat ANR France 2030

Trois millions d'euros pour cinq ans : c'est le financement attribué au laboratoire LBCM (laboratoire de biotechnologie et de chimie marines) de l'Université Bretagne Sud (UBS), lauréat de l'appel d'offres ANR France 2030 (Agence nationale de la recherche) sur la diversification des protéines pour son projet PROMALG-Health. Ce projet s'intéresse aux macroalgues de culture afin de produire de nouvelles matières premières riches en protéines. *Ulva sp.* (laitue de mer), *Palmaria palmata* (dulce) et *Gracilaria sp.* (gracilaire) sont les trois espèces d'algues cultivées par le LBCM, et un consortium de partenaires bretons de laboratoires et industries. Le projet étudie les caractéristiques fonctionnelles et les effets sur la santé des macroalgues, des ingrédients algaux enrichis en protéines. Les produits dérivés peuvent être utilisés dans l'alimentation, en santé, dans la lutte contre la dénutrition protéique des populations âgées. Le projet explore toute la filière, depuis la production de la biomasse jusqu'à la consommation de produits finis.

Paulic meunerie : +17% de chiffre d'affaires en un an

Paulic meunerie, le groupe familial installé à Saint-Gérand, annonce un chiffre d'affaires de 21,9 millions d'euros en 2023 (contre 18,7 en 2022), soit une hausse de 17%. Cette progression des ventes concerne tous les produits (farines de blé et de blé noir) et tous les secteurs (plus de 700 clients professionnels, grossistes et négociants, industriels, GMS, boulangeries, restaurateurs). Cotée en bourse depuis 2020, l'entreprise développe des produits issus du procédé Oxygreen®, traitement d'ozonation permettant la purification des grains de blés destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (les farines Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®). Prochainement, un réacteur de troisième génération d'ozonation Oxygreen® devrait lui permettre « de produire des farines sans équivalent sur le marché en termes de valeur ajoutée ».



© Shutterstock

1,2 million ^{Kwan-Tek} pour développer le quantique

Par Djamel Bentaleb

Reprise en octobre dernier par Breizh Rebond et la SFLD*, la jeune entreprise située à **Ploemeur (56)** connaît un nouveau départ, tant financier que stratégique. La société au fort potentiel d'innovation a lancé une nouvelle levée de fonds pour développer des applications quantiques qui devraient marquer une rupture technologique.

Sécialisée dans les capteurs quantiques à base de diamant, Kwan-Tek développe et commercialise des solutions à la pointe de la technologie qui intéressent de nombreuses applications et secteurs (énergie, nucléaire, aéronautique, naval). Reconnue comme importante pour la souveraineté nationale, la technologie présente également des applications prometteuses dans le domaine de la défense, de l'instrumentation de haute précision et même du diagnostic biomédical.



Remi Geiger, dirigeant de Kwan Tech, spécialisée dans le domaine des applications quantiques

trésorerie. Une nouvelle levée de fonds de 1,2 million d'euros devrait également être clôturée d'ici au mois d'avril. La société recentre son modèle économique tout en préservant ses fondamentaux technologiques.

Dix concurrents au monde

En quatre ans, la société a acquis un positionnement unique au monde grâce à son travail de R&D et ses 19 ingénieurs (sur 27 collaborateurs). « Depuis la reprise, nous nous focalisons sur trois domaines : l'instrumentation, dont notre plateforme expérimentale d'apprentissage de la physique quantique commercialisée depuis l'été, la navigation sans GPS (en cours de développement) et le contrôle non destructif de matériaux métalliques (usure, corrosion) qui représente un besoin critique dans les secteurs de l'énergie, du nucléaire, de l'aéronautique ou du naval », précise Remi Geiger, le seul dirigeant historique à être resté aux commandes. La pépite technologique est désormais relancée et ses dix concurrents mondiaux n'ont qu'à bien se tenir.

Une nouvelle levée de fonds de 1,2 million d'euros

Créée en 2020, la société a été placée en redressement judiciaire début juin 2023. En octobre 2023, grâce à l'intervention de Breizh Rebond et la SFLD, qui ont pris respectivement 91 % et 9 % du capital, la société ressort renforcée financièrement grâce à un apport de plus de deux millions d'euros de

*Breizh Rebond investit dans des PME de la région qui ont besoin de capitaux pour passer à un nouveau stade de leur développement. La SFLD (Société Financière Lorient Développement), investit en fonds propres sur le Département du Morbihan.

Des capteurs quantiques à base de diamant

Carnet



©FenêtréA

FenêtréA

Patrick Sage, directeur général adjoint

Patrick Sage prend le poste de directeur général adjoint de FenêtréA, avant d'assurer, d'ici un an, la direction générale après le départ à la retraite de Thierry Mondolfo. Président de FenêtréA depuis son rachat en 2006, Dominique Lamballe conserve la majorité du capital de l'entreprise jusqu'à la fin de la feuille de route 2024-2030, validée par le comité de direction. Patrick Sage vient de chez Atlantem Industries, fabricant de fenêtres, portes, volets et portails, où il a passé 24 années. FenêtréA est un fabricant morbihannais de fenêtres et portes en alu et PVC qui emploie 560 personnes. L'entreprise ambitionne de doubler son chiffre d'affaires à 200 millions d'euros en 2030, notamment via le lancement d'une nouvelle usine de 30 millions d'euros sur son site Morbihannais de Beignon : l'équipement doit être mis en service en 2025 et devrait créer entre 50 et 100 postes supplémentaires.

SALON HABITAT
& IMMOBILIER

9 > 11 FÉVRIER
Rennes Parc Expo

réservé au



contrôle d'accès



INVITATION VALABLE POUR 2 PERSONNES
plus d'informations sur [viving.fr](https://www.viving.fr)




**Rémi
Cristoforetti**

président
ABEA



**Marie
Kieffer**

déléguée générale
ABEA



Industries agroalimentaires Un modèle à repenser

Par **Suzanne Bruneau**

Inflation, changement des habitudes de consommation, surcoût énergétique, impératifs écologiques, tensions liées aux négociations avec la grande distribution... l'agroalimentaire traverse des turbulences.

Grands manitous de nos assiettes, les industriels de l'agroalimentaire (IAA) sont, de surcroît, régulièrement sous le feu des critiques. L'Association des entreprises agroalimentaires bretonnes (ABEA) décrit un moment décisif qui incite à la réflexion pour l'avenir de cette filière, qui pèse 21 milliards d'euros en Bretagne, et plus largement celui de l'alimentation.

Entretien avec Rémi Cristoforetti, président de l'ABEA et directeur de la coopérative Le Guessant (22), et Marie Kieffer, déléguée générale de l'ABEA.



« Nous n'avons rien
à cacher. »

Comment réagissez-vous à l'actualité et la colère des agriculteurs ?

Marie Kieffer. Nous comprenons leur mouvement de révolte face à la surproduction réglementaire et aux injonctions contradictoires. Nous assistons à une crise alimentaire et c'est toute la chaîne de valeur qui craque. Alors qu'il faut remettre la souveraineté alimentaire au cœur des débats - et des vrais débats, pas des débats jacobins - notre filière est brutalisée. Il faut retrouver des repères, donner un tempo. Nous voulons être des acteurs de la construction.

**Les traditionnelles négociations
entre les IAA et la grande
distribution viennent de
se conclure fin janvier, au lieu
du 1^{er} mars. Elles ont été avancées
par le Gouvernement dans
l'optique d'enrayer l'inflation
et acter des baisses des prix.**

Quel est le bilan ?

Rémi Cristoforetti. Les négociations ont fait l'objet d'un durcissement du rapport de force avec les distributeurs, avec agressivité et brutalité, de la pure négociation de prix. La période était en totale défaveur pour nos entreprises, puisqu'elles se sont principalement déroulées à l'approche de Noël, mettant nos produits à forte valeur ajoutée dans la balance. Qui plus est, nous avons dû négocier sans connaître nos coûts. Les volumes de ventes diminuent, reflétant une modification des habitudes de consommation des Français. On observe une tendance à la descente en gamme, avec un report sur les marques de distributeurs, dont la part de marché augmente. Avancer le calendrier était un effet de manche et un mauvais message pour tout le monde.

©Studio Caritto

En chiffres

Agroalimentaire en Bretagne

- 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 4 milliards à l'export
- 1 800 établissements (environ 1 300 sont des entreprises de moins de dix salariés)
- 73 000 emplois (1/3 des emplois industriels de la région)

L'ABEA

200 adhérents *Avril, Bolton Food (Saupiquet), Brasserie de Bretagne, Bridor, Agrial, La Belle Iloise, Le Gouessant, Hénaff, Mytilimer, etc.*
5 salariés

Taux de marge* des entreprises alimentaires



* Taux de marge = EBE/VA

Source INSEE - Comptes trimestriels des branches, calculs LCA - ABEA, 2023

©ABEA

MK. L'avancée des négociations a précipité toute la chaîne de valeur dans une situation intenable. Les négociations n'auront fait qu'affaiblir les entreprises alimentaires bretonnes au profit des importations. Nous sommes encore en train de consolider les informations, mais nous devrions être entre 0 et 1% de hausse de prix, la stagflation.

La marge des agro-industriels atteint un record de 48%, et pourtant certaines entreprises du secteur déclarent être exsangues de trésorerie ; c'est à n'y rien comprendre.

RC. Ce taux de marge de 48% est souvent communiqué sans explication. Depuis les années 1990, le taux de marge des entreprises alimentaires connaît une érosion continue, atteignant son niveau le plus bas fin 2021 avec 29%, inédit depuis le premier choc pétrolier. Le redressement du taux de marge de 2022, maintenu en 2023, est un rattrapage après plusieurs décennies de baisse, sans compensation. Une étude de l'Ania* montre que seulement 23% des IAA ont vu leurs marges s'améliorer en 2023, quant 52% sont confrontées à une baisse. L'agroalimentaire, ce n'est pas que Coca, c'est un modèle complexe, avec de très nombreuses entreprises, dont 98% de PME. Certaines sont dans des situations particulièrement préoccupantes.

*Association des industries alimentaires

Des voix s'élèvent pour dénoncer le modèle agroalimentaire intensif. Que répondez-vous ? Et pourquoi la remise en question semble si difficile ?

RC. L'objectif est le bien manger pour tous durablement. C'est un travail de fond aux dimensions multiples. Après-guerre, il a fallu un modèle alimentaire accessible pour tous. Aujourd'hui, il faut le faire évoluer. Le constat climatique l'impose, le constat sociétal aussi. Les Assises de l'agriculture et de l'Alimentation (événement qui réunit le monde agricole et agroalimentaire, ndlr), nous y allons. Nous avons toujours répondu présents. Même s'il est vrai que nous avons toujours été timides pour montrer ce que nous faisons, ce n'est pas dans notre culture de communiquer. Mais nous n'avons rien à cacher et, d'ailleurs nous ouvrons de plus en plus les portes de nos entreprises. Nous disons aux gens : venez vous faire votre propre opinion. La meilleure réponse, c'est le terrain.



« Nous devons être acteurs de la transition écologique et en même temps, juguler l'inflation. »



©Shutterstock

Vous dites que le modèle est à repenser ?

RC. Il y a un équilibre à trouver. La performance industrielle et la création de valeur doivent être au cœur de ce modèle. Par exemple, penser la rentabilité du cinquième quartier (qui englobe les parties animales non désignées comme viande : sous-produits, abats, produits tripiers, sang, os, graisses, peaux, ndlr). L'utilisation complète des rendements issus de cette catégorie est bénéfique pour les filières. De façon globale, il y a un enjeu économique, qui doit rémunérer tout le monde, l'agriculteur, les entreprises et les distributeurs. La clé de voûte est aussi le consommateur, par les arbitrages qu'il fait.

MK. Nous faisons face à des injonctions contradictoires. Nous devons être acteurs de la transition écologique et, en même temps, juguler l'inflation. On nous fait porter deux choses d'un bout à l'autre de la chaîne, sans nous laisser mener les transitions. Alors que les vrais acteurs de la transition se trouvent en amont et à l'étape de la transformation. Il faut nous faire confiance et redonner une stabilité à la filière. On ne mange pas moins, mais on consomme moins français, alors que ce sont nos entreprises qui vont devoir faire les transformations.

Au milieu de toutes ces difficultés, qu'est-ce qui va bien ?

MK. La publication, le 25 janvier, par le ministère de l'Agriculture, du tant attendu décret Reut est une grande satisfaction. Clothilde d'Argentré, de l'ABEA, a énormément travaillé sur le sujet. Bien que l'arrêté d'application soit encore à venir, cette évolution réglementaire autorise le recyclage des eaux usées traitées et la récupération de l'eau issue des matières alimentaires, offrant des perspectives d'importantes économies d'eau. Selon l'Association de la transformation laitière française (ATLA), dans l'industrie laitière,

UNE INDUSTRIE ALIMENTAIRE ATOMISÉE

19 037 entreprises
98% de PME

212 milliards de CA en 2021
2% des entreprises = 85% du CA de l'industrie

CA France des 3 plus grands industriels en 2021 :
7 milliards

UNE DISTRIBUTION CONCENTRÉE

9 groupes de distribution

183 milliards de CA en 2021

CA France des 3 plus grands distributeurs en 2021 :
112 milliards

VS

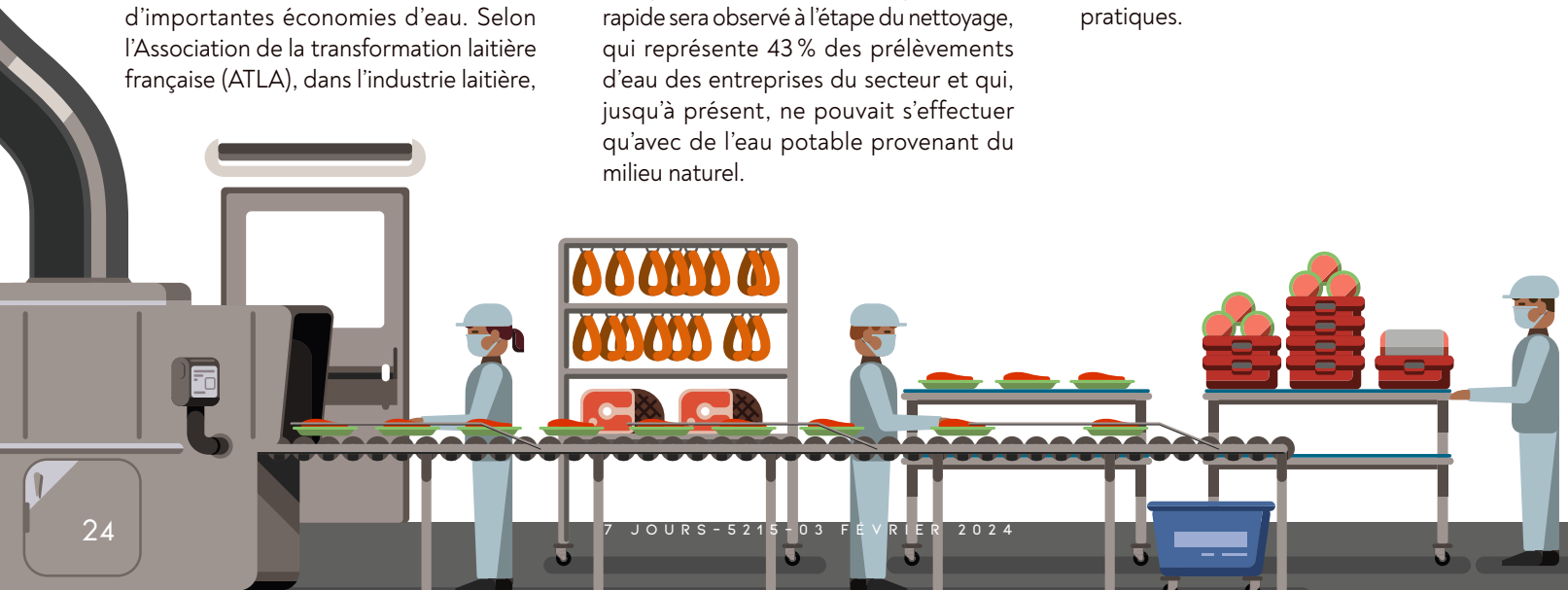
La rapport de force Industries alimentaires VS distribution au niveau national
Source : ANIA, 2023

seulement 5 millions de m³ d'eau, "l'eau de vache", sont actuellement valorisés sur un volume total produit de 16 millions de m³. Cependant, le potentiel de gisement disponible est estimé à environ 70 %, au niveau des laiteries bretonnes. Le recyclage des eaux usées traitées permet de réduire les prélèvements, avec 28 des principaux sites agroalimentaires bretons prêts à mettre en place la réutilisation de l'eau, permettant une baisse annuelle des prélèvements estimée à 2,5 millions de m³, l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Vannes. La réutilisation de l'eau pourrait générer des économies allant jusqu'à 20 à 25 % des prélèvements annuels, en particulier dans les filières lait, viande et légumes. L'impact le plus significatif et rapide sera observé à l'étape du nettoyage, qui représente 43 % des prélèvements d'eau des entreprises du secteur et qui, jusqu'à présent, ne pouvait s'effectuer qu'avec de l'eau potable provenant du milieu naturel.

RC. Pour laver des pommes de terre, je dois pour le moment utiliser de l'eau potable. En Belgique, les entreprises ont l'obligation de recycler leur eau depuis dix ans ! Une même entreprise pouvait avoir l'obligation de le faire en Belgique et l'interdiction de le faire en France. Ce décret est le premier niveau. Le deuxième niveau c'est par exemple la bière à partir d'eau usée que nous avons fait goûter à Marc Fesneau au SPACE.

L'enjeu des ressources, c'est aussi celui de la pollution. Travaillez-vous là-dessus ?

RC. C'était plutôt un sujet géré en direct par les entreprises mais, à l'ABEA, entre pairs, nous partageons les bonnes pratiques.





« Nous assistons à une crise alimentaire et c'est toute la chaîne de valeur qui craque. »

©Studio Carifto

Et demain, l'usine agroalimentaire 4.0, c'est quoi ?

RC. Nous ne savons pas. Robotique, jumeaux numériques, intelligence artificielle, de nombreuses entreprises sont déjà en transition. Cela se fera en continu, il n'y aura pas de rupture technologique. Il y aura un enjeu de maîtrise des outils et d'acceptation du changement, mais aucune menace sur les emplois.

MK. C'est aussi et surtout nos salariés ! L'ABEA travaille, notamment avec les partenaires sociaux, pour accompagner la sécurisation des parcours professionnels - 80 % des salariés d'une IAA sont dédiés à la production - et la formation afin d'assurer les mutations technologiques et organisationnelles indispensables aux entreprises.

Bonus

Un loisir ?

Rémi Cristoforetti. La lecture, romans, philosophie, poésie. En ce moment, *Les Rois thaumaturges* de Marc Bloch, très intéressant sur le management. Une de mes références est *La joie est plus profonde que la tristesse - Entretiens avec Alexandre Lacroix* de Clément Rosset, il faut se saisir du réel, un autre monde n'existe pas.

Marie Kieffer. J'ai deux enfants et les activités comme les jeux de plateau sont incontournables ! J'aime le vin, les dégustations, et le partage autour d'un repas.

Un lieu en Bretagne ?

RC. Le Golfe du Morbihan. Mais je dois dire que mon bonheur, c'est d'être sur les routes, d'aller découvrir une ferme à Plessala (22), une autre dans les Monts d'Arrée, ou à Cap Sizun (29) chez André Sergent.

MK. Un lieu familial où les souvenirs sont tous joyeux : la forêt autour de Redon, et des petits bourgs comme Brain-sur-Vilaine, la Chapelle de Brain.

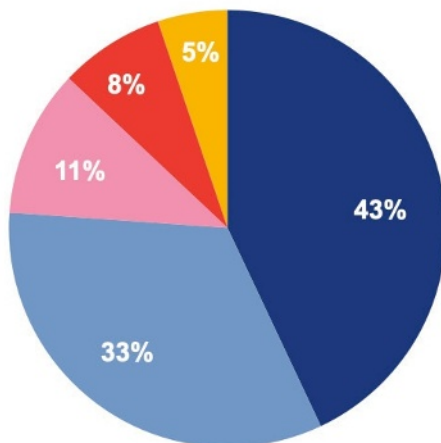
Un plat ?

RC. Le kig ha farz, l'incarnation de la tradition bretonne. J'en ai mangé pour la première fois à Locronan (29).

MK. Les huîtres au Marché aux huîtres de Cancale, avec un bordeaux blanc et, parce que je suis tourangelle : le Sainte-maure-de-touraine (fromage de chèvre, ndlr) avec un vin blanc, un Condrieu par exemple.

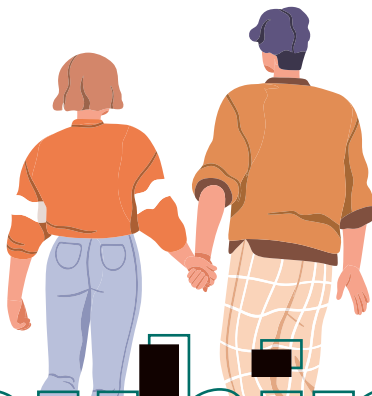
LES USAGES DE L'EAU DANS LES IAA

1^{er} poste **43%**
de l'eau est utilisée pour les opérations de nettoyage



- Nettoyage
- Process
- Utilités
- Ingrédient
- Autres usages

©ABEA



Concubinage : quelles règles s'appliquent ?

Par M^e **Anne Boucher**, membre de la Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rennes.

En France, 20% des couples vivent en union libre (ou concubinage), c'est-à-dire qu'ils ne sont ni mariés, ni pacsés. Mais vivre d'amour et d'eau fraîche entraîne parfois des conséquences juridiques et financières lourdes. Tour d'horizon des règles qui s'appliquent en matière de concubinage.

Le concubinage selon la loi

Longtemps ignoré par la loi, le concubinage notoire est légalement défini, depuis 1999, comme « *une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes vivant en couple, qu'elles soient de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple* ».

Par son caractère informel, le concubinage apparaît comme moins engageant et moins contraignant que le mariage ou le pacs. En effet, cette forme d'union ne prévoit aucune protection mutuelle des concubins, et ne génère aucune obligation, ni aucun droit vis-à-vis de l'autre. Par exemple, les concubins ne sont pas soumis à un devoir de fidélité, de secours et d'assistance comme c'est le cas pour un couple pacsé ou marié. Ils n'ont pas non plus d'obligation de solidarité l'un envers l'autre.

Le patrimoine des concubins

En union libre, le concubin conserve les biens qu'il a acquis avant de s'être mis en couple et les biens qu'il acquiert durant le concubinage. Les concubins ont donc des patrimoines complètement autonomes et séparés. Rien n'empêche bien entendu d'acheter un ou plusieurs biens ensemble. Dans cette hypothèse, le bien en question sera soumis au régime de l'indivision. Si l'on prend l'exemple de l'achat d'un bien immobilier, à défaut de précision dans l'acte d'acquisition, le bien sera acquis à concurrence de moitié chacun, peu importe la part contributive réelle de chacun dans le financement. Il est donc primordial de communiquer au notaire l'éventuel apport personnel de chacun et, en cas de souscription d'un prêt, la part de remboursement que chacun envisage de faire. Le notaire pourra alors déterminer les quotités réelles d'acquisition et les mentionner dans l'acte.

Si les concubins viennent à se séparer, la sortie de l'indivision se fait au moyen d'un acte de partage attribuant le bien à l'un d'eux, à charge pour lui d'indemniser l'autre concubin en lui versant une somme d'argent, ou alors par la vente du bien et la répartition du prix entre les ex-concubins, conformément à leurs droits respectifs. Il est important de savoir qu'en cas de location d'un bien immobilier, si le concubin n'est pas mentionné sur le bail en tant que copropriétaire, il ne dispose d'aucun droit à se maintenir dans le logement après la séparation des concubins. Mieux vaut donc inscrire les deux concubins sur le bail.

Pour ce qui est des biens personnels, en cas de litige lors de la répartition des biens, il est nécessaire d'apporter la preuve qu'un bien appartient à l'un ou à l'autre. Cette preuve se fait par tout moyen (factures, libellés de virement, copies de chèque...). Quant aux dettes contractées par l'un ou l'autre des concubins, elles restent, elles aussi, personnelles. Concrètement, le concubin ne peut être poursuivi par le créancier de l'autre, sauf s'ils ont contracté ensemble une dette alors solidaire, dans le cadre d'un prêt ou d'un bail d'habitation par exemple.

Le conseil de M^e Boucher

Lors d'un achat d'un bien tel qu'un téléviseur, ou encore une cuisine équipée, il est important d'être vigilant sur le libellé de la facture et le nom y figurant. Si vous achetez à deux, la facture doit être libellée aux deux noms. En cas de séparation, cela pourra éviter des situations conflictuelles.



**Me Anne
Boucher**

membre de la Chambre
interdépartementale des notaires
de la cour d'appel de Rennes



©Shutterstock

Le régime administratif des concubins

Contrairement aux couples mariés ou pacsés, les concubins déclarent leurs revenus séparément. Les enfants du couple peuvent être rattachés à l'un ou l'autre des concubins ou répartis entre les deux.

Un couple en union libre a également la possibilité de prouver qu'il vit en concubinage par un certificat de vie commune délivré par la mairie. Pour ce faire, il faudra apporter la preuve de son union en rédigeant une attestation sur l'honneur.

Ce document n'a pas de valeur juridique, contrairement à un acte de mariage par exemple, mais il permet de prouver la véracité de son union auprès de certains organismes pour bénéficier de droits ou avantages. Pour la Caf par exemple, le statut marital du couple n'est pas pris en compte, c'est seulement la notion de foyer stable qui est retenue.

À noter

Bien qu'ils ne déclarent pas leurs revenus ensemble, les couples vivant en concubinage notoire sont tenus d'effectuer une déclaration commune au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

En cas d'enfants, quelle protection ?

En union libre, l'autorité parentale est exercée en commun par le père et la mère. En cas de séparation, la question des enfants peut devenir problématique si rien n'est officiellement prévu. Que ce soit concernant la garde des enfants, les droits de visite ou encore la pension alimentaire, établir un accord clair permet de protéger les droits et les intérêts des concubins dans ces situations délicates, en privilégiant toujours l'intérêt de l'enfant. Si ces décisions ne peuvent être définies à l'amiable, c'est le juge aux affaires familiales qui fixera les engagements de chaque partie.

Pas d'héritage sans disposition préalable

En union libre, le concubin survivant n'a pas automatiquement droit à l'héritage du défunt contrairement à un couple marié. De la même façon que pour le pacs, il est essentiel de rédiger un testament pour garantir à son partenaire la transmission de tout ou partie de son patrimoine en cas de décès.

Néanmoins, en présence d'enfants, la réserve héréditaire de ces derniers doit être impérativement respectée et la transmission se limitera alors à la quotité disponible. Sans enfants, tous les biens du défunt peuvent être légués au concubin survivant.

Mais attention, la facture fiscale est lourde en cas de concubinage car le concubin sera soumis à d'importants droits de succession contrairement aux couples mariés ou pacsés (avec un testament), qui bénéficient à ce jour d'une exonération totale de droits.

En effet, entre concubins, le taux des droits de succession s'élève à 60 %.

Attention !

Le concubin ou le partenaire de Pacs n'est pas un héritier. Pour avoir des droits dans la succession de son concubin, il doit avoir été désigné dans un testament. Surtout, la facture fiscale sera importante car la taxation se fait au taux de 60 %.

Les solutions à envisager

Afin de se protéger au sein du couple, souscrire une assurance-vie peut être une solution complémentaire. En désignant son concubin en tant que bénéficiaire, celui-ci recevra un capital en cas de décès, ce qui peut contribuer à assurer une certaine stabilité financière au survivant. La fiscalité en matière d'assurance-vie sera en outre plus favorable que celle applicable en cas de succession. En effet, en cas de versement sur un contrat d'assurance-vie avant les 70 ans de l'assuré-souscripteur, le bénéficiaire peut recevoir un capital de 152 500 euros en franchise d'impôt.

Il est crucial de prendre des dispositions spécifiques si l'on souhaite que le partenaire survivant bénéficie d'une certaine protection financière. Sachez que, vis-à-vis de certains organismes sociaux, les concubins peuvent bénéficier de certains droits. Par exemple, lors du décès de l'un des concubins des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, l'autre concubin peut prétendre au versement d'une rente. De même, il pourra percevoir un capital décès versé par la CPAM s'il était, au moment du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'assuré. Enfin, un salarié ayant au moins un an d'ancienneté dans son entreprise aura droit à un congé de proche aidant si son concubin subit une grave perte d'autonomie ou un handicap.

Le conseil de M^e Boucher

Face à la complexité des questions successorales en union libre, consultez votre notaire qui saura vous proposer des solutions adaptées à votre situation. En effet, en cas de rupture d'un concubinage, de lourdes conséquences peuvent advenir, qu'elles soient liées au logement, aux biens acquis durant l'union libre ou encore des modalités d'exercice de l'autorité parentale, de garde et de résidence des enfants. Un seul mot d'ordre : l'anticipation.

Rennes enchères Des peintres de la Bretagne

Par Gwenaëlle de Carné

Pour la vente du 5 février, à 14h30 à **Rennes** Enchères, sous le marteau de Maître Carole Jézéquel, ont été réunies 103 œuvres signées d'artistes qui ont peint la Bretagne, tels Henry Moret, Maxime Maufra, Henri Delavallée, présents dans les collections des musées des Beaux-arts de Quimper, Brest, Rennes... À remarquer aussi un dessin d'Eugène Boudin, un autre de Sisley et une peinture de Bonnard.

Experts en peinture et sculpture des XIX^e et XX^e siècles pour Rennes Enchères, Michel et Raphaël Maket se présentent comme des "passseurs d'arts". Pour chaque vente, ils constituent « une collection éphémère et hétéroclite » offrant une belle palette de sensibilités.

Henry Moret (1856-1913), familier de Pont-Aven, du Pouldu, de Clohars-Carnoët, de Doëlan, de Porspoder, excelle à saisir des instants de lumière. Les toiles des années 1910, comme *Effets de vagues* (n° 33 : 25 000/40 000 €) sont hautes en couleurs, vivifiées par une touche épaisse, tout en mouvement, pour suggérer les embruns, le vert émeraude de l'eau, le ruissellement de l'écume et toutes les teintes des rochers, du brun au rose.

Maxime Maufra (1861-1918), originaire de Nantes, a peint les côtes, les îles et les ports de Bretagne. Fidèle à la touche fragmentée de Monet, il évoluera vers une peinture synthétique. *Le port de Douarnenez* de 1898 (n° 37 : 20 000/25 000 €) a été exposé à la galerie Durand-Ruel, le marchand des impressionnistes, avant d'être le sien. Maufra recrée l'animation du port à marée haute, attentif au jeu des reflets, aux voiles brun-rouge des sardinières.



Effets de vagues sur la côte bretonne, Henry Moret

À Morgat, en 1902, il embrasse la plage du regard pour en restituer les couleurs, la lumière et la topographie (n°36 : 25 000/40000€). « *Je cherche les grands horizons, les cieux* », écrivait-il à un ami en 1897.

Henri Delavallée (1862-1943) a séjourné à Pont-Aven en 1886 et 1894. Il y fait la connaissance de Gauguin et d'Émile

Bernard. Habitué de l'hôtel Julia, il a connu et peint Marie-Jeanne Gloanec. Sa *Bretonne sous les peupliers* (n°23, 1891, 10 000/18 000 €) est originale par ses longues touches horizontales mêlées de vert, de bleu, de rose, de mauve, contrastant avec les verticales des arbres dans la même harmonie de couleurs.



Calvaire à Daoulas, aquarelle, Eugène Boudin

Pierre Bonnard (1867-1947) le maître des Nabis, est représenté par l'esquisse à l'huile du tableau *La famille Cipa Godebski*, 1903 (n°50 : 35 000/50 000 €). Cipa et sa femme tenaient un salon à Paris fréquenté par Bonnard et Vuillard. Le tableau est vigoureusement brossé : volonté d'aller à l'essentiel et de s'en remettre à la couleur. Madame Godebski est vue de profil et et sa fille Mimi de dos. Bonnard a peint un portrait de Cipa en 1895 (Musée d'Orsay) et un autre de sa sœur Misia Sert, mécène bien connue.

À remarquer aussi : un nu d'André Lhote, un marché en Bretagne par Max Jacob, un manoir du Croisic de Ferdinand du Puygaudeau, une marine de Lucien-Victor Delpy, de jolies vues de Saint-Malo, Dinard, Saint-Briac, signées Othon Friesz, Maximilien Luce, Ernest Guérin, Marcel Dyf, Alexandre Nozal...

Rennes Enchères, 32 place des Lices à Rennes. www.rennesencheres.com. Expositions publiques : samedi 3 février 10h/13h-15h/18h, dimanche 4 février 15h-18h, Lundi 5 février 10h/12h.

Eugène Boudin (1824-1898), le roi des ciels selon Corot, a encouragé Monet à peindre en plein air. Connu pour ses paysages de Normandie, il a aussi peint la Bretagne. Il s'y rend dès 1855 et séjourne en Cornouaille, au Faou, à Plougastel, Landerneau, Brest, Portrieux et Camaret. Son premier envoi au Salon en 1859 a pour sujet le Pardon de Sainte-Anne-La-Palud. Ses aquarelles sont rares sur le marché de l'art, comme cette vue de Daoulas remarquable pour son calvaire sous un ciel nuageux, le tout exécuté d'un trait vif et sûr (n° 9 : 6 000/10 000 €).

Alfred Sisley (1839-1899), le peintre des bords de Seine (Port-Marly, Louveciennes...), impressionniste de la première heure, est né de parents anglais établis à Paris. Destiné à l'entreprise familiale, il part pour Londres en 1857 mais délaisse vite les affaires pour les musées. Le dessin aux crayons de couleurs provenant de la succession de sa fille, Jeanne Dietsh-Sisley, (n° 26 : 7 000/10 000 €) a été réalisé sur le vif, soit avant son retour en France en 1860, soit pendant l'été 1874 : la côte du Pays de Galles par temps brumeux (n°26 : 7 000 /10 000 €).



Esquisse pour le tableau *La famille Cipa Godebski*, 1903, Pierre Bonnard

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : <https://annoncelegale.7jours.fr>

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES AVIS D'ENQUETE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'opération d'aménagement Rennes Centre Ancien III (2024-2031)
(Maître d'ouvrage Ville de Rennes)

Par arrêté municipal, une enquête publique environnementale relative au projet d'opération d'aménagement Rennes Centre Ancien III (2024-2031) est ouverte du lundi 19 février (16h00) au jeudi 21 mars 2024 (17h00) inclus.

La Ville de Rennes est l'autorité compétente pour statuer sur ce projet, en approuvant ou refusant la demande de déclaration de projet relative à cette opération, prévue à l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Monsieur Guy Appéré a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- Sur support papier au Point info de l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête situé au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro ligne a - station Clémentine), aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30 - 17h00, sauf le lundi 19 février, à compter de 16h00)

- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible, soit depuis le site internet de la Ville de Rennes (<http://metropole.rennes.fr/>), soit directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5102>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public au Point info de l'Hôtel de Rennes Métropole, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30 - 17h00, sauf le lundi 19 février, à compter de 16h00). Le registre dématérialisé sécurisé y sera également accessible.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Toute correspondance écrite pourra être adressée par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole - Direction des Affaires Juridiques - 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex - Accompagnée de la mention : «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Projet d'opération d'aménagement Rennes Centre Ancien III».

- Les observations et propositions

pourront être adressées par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-5102@registre-dematerialise.fr, accompagnées de la mention : «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Projet d'opération d'aménagement Rennes Centre Ancien III».

Elles pourront également être déposées sur le registre numérique dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5102>.

- Les observations et propositions pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture au public du siège de l'enquête.

- Les observations et propositions écrites et orales pourront être reçues, auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole mentionnées ci-après.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête papier et consultables aux horaires d'ouverture au public du siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par tous sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public au «Point info» de l'Hôtel de Rennes Métropole, situé 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, aux dates suivantes : le lundi 19 février, de 16h00 à 19h00 ; le mercredi 13 mars, de 14h00 à 17h00 et le jeudi 21 mars, de 14h00 à 17h00.

Des informations complémentaires sur le projet pourront être demandées auprès de Monsieur Laurent Viel de la Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat de la Ville de Rennes / Service Aménagement, à l'adresse mail suivante : l.viel@rennesmetropole.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Ville de Rennes - DAUH/SAM - 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5102>.

Fait à Rennes,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme
Marc HERVE

L237J13903

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

DEUXIEME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, qu'une enquête publique sera ouverte du lundi 29 janvier 2024 (9h00) au mercredi 28 février 2024 (17h30), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST, en vue d'étendre l'activité existante de l'installation au stockage et au prétraitement (dégrillage, floculation et déshydratation) de déchets hydrocarbonés sur la commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (version papier) aux heures suivantes : lundi : de 09h00 à 12h00, de 14h30 à 17h30 / mardi : de 09h00 à 12h00 / mercredi : de 09h00 à 12h00, de 14h30 à 17h30 / jeudi : de 09h00 à 12h00 / vendredi : de 09h00 à 12h00, de 14h30 à 17h30 / samedi : de 09h00 à 11h30 ;

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST : 5 rue du Trégor 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- à la mairie de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

Par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisées en objet du courriel : « Enquête publique - ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur à la retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public au Pôle de Services de Proximité, salle située à côté de la mairie de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER :

- le lundi 29 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 ;

- le mardi 13 février 2024 de 09h00 à 12h00 ;

- le mercredi 28 février 2024 de 14h30 à 17h30.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

L247J00292

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ
ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

LE SITE WEB 7JOURS.FR EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES
DU DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35) ET DU MORBIHAN (56)



TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe
La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 24 janvier 2024)

SARL FARSIGHT VR, 22 Rue de la Monnaie, 35000 Rennes, RCS RENNES 811 348 333. Production de supports Interactifs 3d. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 11 juillet 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501559041066-2024J00047

SAS FAYAD, 13 Rue de Bray, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 879 283 554. Revêtement mur et sol, chauffage, isolation en sous-Traitance, travaux de plomberie et électricité en sous-Traitance. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 janvier 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501559041074-2024J00048

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 24 janvier 2024)

SARL LE GARDENIA, 9 Rue de Bretagne, 35360 Médréac, RCS RENNES 912 779 188. Vente de fleurs et plantes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 février 2023, désignant liquidateur Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 RENNES. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941377-2024J00034

SARL ALU GOUTTIERE PROFILAGE, 5 Hameau de la Guillardière, 35133 Lé-cousse, RCS RENNES 443 885 363. Fabrication et profilage de gouttières en aluminium. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941320-2024J00028

SARL L&CLEAN, 21 Rue de la Seine, Zone Artisanale Château Gaillard, 35470 Bain-De-Bretagne, RCS RENNES 802 784 116. Nettoyage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941323-2024J00032

SARL L&CLEAN SERVICES A LA PERSONNE, 21 Rue de la Seine Zone Artisanale Château G, 35470 Bain-De-Bretagne, RCS RENNES 802 865 733. Travaux ménagers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941326-2024J00031

SARL VIGNES ET GOURMANDISES, Place Andrée Récipon, 35890 Laillé, RCS RENNES 810 345 959. Activité d'épicerie fine et caves à vins. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941329-2024J00038

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 24 janvier 2024)

SARL MOULIN FINANCES, 3 Allée des Perrines, 35500 Vitré, RCS RENNES 845 393 693. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 novembre 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941335-2024J00039

SARLU TP Breizh, 21 la Grée, 35550 Pipriac, RCS RENNES 852 732 312. Travaux publics, terrassement, location de matériel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941338-2024J00042

SAS SASU CLEMILLE 35, 9 Rue de la Croix Balou, 35360 Boisgervilly, RCS RENNES 887 785 533. Conseil pour les affaires de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941341-2024J00029

SAS LES BOUQUETS DE VANILLE (BV), 8 Rue de la Découverte, 35210 Saint-Christophe-Des-Bois, RCS RENNES 888 890 761. Vente de bouquets de fleurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 novembre 2022, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941344-2024J00035

SARL PB MAQUILLAGE PERMANENT, 6 Rue du Noyer, 35000 Rennes, RCS RENNES 890 720 543. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 juillet 2022, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941347-2024J00040

SARL BREIZH BATI CONSTRUCTION, 21 la Grée, 35550 Pipriac, RCS RENNES 891 127 292. Tous travaux de construction : gros œuvre, finition intérieur et extérieur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 janvier 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941350-2024J00041

SAS Mon dressing recyclé, 2 Rue de la Mabilais, 35000 Rennes, RCS RENNES 892 836 388. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941353-2024J00033

SAS AR METAL, 90 Bis Rue de Fougères, 35700 Rennes, RCS RENNES 897 867 958. Bardage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 4 avril 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941356-2024J00043

WWW.7JOURS.FR

(Jugement du 24 janvier 2024)

SAS GREEN PROJECT, 6 B Rue du Bas Village, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 899 486 997. Culture distribution de tous produits à base de chanvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941359-2024J00046

SARL CHENAY EVENTS, 2 Rue Mabilais, 35000 Rennes, RCS RENNES 849 577 671. E-commerce, vente à distance. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 26 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941362-2024J00037

SAS JPZ, 13 Rue du Muguet, 35750 Iffendic, RCS RENNES 902 509 520. Exploitation d'un fonds de commerce de brasserie (avec licence Iv). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941365-2024J00036

SARL IMPORT GOVEN AUTOMOBILES (EURL), 6 Rue Saint-Goulven, 35580 Goven, RCS RENNES 903 524 924. Vente et locations de véhicules. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941368-2024J00030

SAS PIA, 3 Square de Copenhague N 122, 35200 Rennes, RCS RENNES 904 444 809. Gros oeuvres et toutes activités s'y rattachant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 juillet 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941371-2024J00044

SAS POKE SHOP RENNES, 6 Rue d'Estrées, 35000 Rennes, RCS RENNES 911 869 162. Restauration froide petite restauration sur place et ou à emporter pour toute spécialité et notamment celle de Poke Bowl, salade et bubble Tea. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501558941374-2024J00045

LANGLAIS Sylvie, 5 Place du Commerce, 35320 le Petit-Fougeray, RCS RENNES 812 200 335. Bar Jeux Épicerie. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée uniquement sur le patrimoine professionnel, sous le numéro 2024J00054 date de cessation des paiements le 24/07/2023 et a désigné liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501559041063-2024J00054

BOISSEL Adélaïde, Centre Commercial Hyper U, 11 Rue Louis Ampère, 35580 Guichen, RCS RENNES 851 383 422. Soins Esthétiques. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée sur l'ensemble des patrimoines, sous le numéro 2024J00053 date de cessation des paiements le 24/07/2022 et a désigné liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 27/01/2024.

13501559041071-2024J00053

NIKOLIC Aleksandar, 26 Square Doc Arthur Quentin, 35700 Rennes, RCS RENNES 791 437 767. Achat Vente Véhicules. Prononce la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J00052 uniquement sur le patrimoine professionnel, date de cessation des paiements le 28/06/2023, désigne liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes, les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501559041077-2024J00052

FANDARAC Catalin-Marian, 23 Rue Marcel Sembat, 35000 Rennes, RCS RENNES 914 019 773. Petits Travaux De Finition (Acheté Et Vendre). Prononce la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J00051 uniquement sur le patrimoine professionnel, date de cessation des paiements le 20/01/2023, désigne liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes, les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501559041080-2024J00051

CANCIU Alexandru, 4 Rue des Buttes, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 915 252 951. Autres Travaux De Finition / Achat Vente Matériaux. Prononce la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J00050 uniquement sur le patrimoine professionnel, date de cessation des paiements le 23/06/2023, désigne liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes, les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501559041083-2024J00050

(Jugement du 24 janvier 2024)

YILMAZ CIFCI Fidan, Immeuble Modulobox, 5 Rue Manoïr de Servigné, 35000 Rennes, RM 892 469 446. Maçonnerie. Prononce la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J00049 uniquement sur le patrimoine professionnel, date de cessation des paiements le 01/10/2022, désigne liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes, les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501559041088-2024J00049

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 24 janvier 2024)

SASU MARCEL CONSTRUCTION, 9 Rue Lieutenant Colonel Dubois, 35132 Vezin-Le-Coquet, RCS RENNES 904 807 872. Maçonnerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501559137921-2023J00478

SARL KN, 2 Rue des Iles, 35330 Comblessac, RCS RENNES 843 894 080. Electricité, agencement, plomberie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes.

13501559137917-2023J00477

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 22 août 2023)

SARL ACOBJ, 18 la Basse Cheneraie, 35137 Bedee, RCS RENNES 820 619 450. Vente en ligne matériel photos. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559137915-2023J00053

(Dépôt du 25 janvier 2024)

SAS THEMA-WEB DEVELOPPEMENT, 2 Passage des Carmélites, 35000 Rennes, RCS RENNES 435 071 014. Informatique. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559041056-2023J00227

SARL HOLDING G2-C, Allée de Gerhoui, Parc d'Activités du Chêne Vert, 35650 le Rheu, RCS RENNES 791 416 449. Holding. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559041059-2023J00224

SARL VOLUME, 1 Rue Charles Croizé, 35740 Pacé, RCS RENNES 795 064 765, RM 795 064 765. Maîtrise d'oeuvre en bâtiment. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559041061-2023J00233

SARL SMG SERVICES BREST, 24 Bis Hameau de la Croix Rouge, 35500 Vitry, RCS RENNES 813 147 550, RM 813 147 550. Réparation de produits Électroniques. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559041069-2023J00113

SARL LES 2 MIES, 1 Rue de la Libération, 35550 Lieuron, RCS RENNES 913 372 066. Boulangerie, pâtisseries. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501559041086-2023J00157

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 17 janvier 2024)

SAS ABS CENTER, Rue de Montfort, 35590 l'Hermitage, RCS RENNES 810 866 913, RM 810 866 913. Entretien et réparation auto. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501558941332-2022J00319

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO
Jugement du 23 janvier 2024 - Liquidation judiciaire

SAS YELLOW CONCEPT SARL, 2 Route du Mont Garrot, 35430 Saint-Suliac, RCS ST MALO 442 231 791. Edition, presse, conception de documents. Jugement du tribunal de commerce de Saint-Malo prononçant en date du 23 Janvier 2024 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL LH & ASSOCIES prise en la personne de Me Léonor HENON 24, avenue de Moka - 35400 Saint-Malo.

13501558873696-2015B02070

ABONNEZ-VOUS !

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE Jugement du 22 janvier 2024 - Redressement judiciaire

SAS MAG020, 9 Rue de la Motte d'Ille, 35830 Betton, RCS RENNES 821 041 829. Activités des agences de travail temporaire. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22/01/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL BERTHELOT & ASSOCIES, prise en les personnes de Me BERTHELOT et Me MASSELOU 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble, Maître ROUMEZI Christophe 9 bis rue de New York 38000 Grenoble, Maître SERRANO Philippe 61 boulevard des Alpes 38240 Meylan, Administrateur judiciaire : SELARL FHBX prise en les personnes de Me FORT et Me COUTURIER 24 rue Childebert 69002 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion La SELARL ANASTA, prise en la personne de Maître Marc CHAPON 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion SELARL ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES PARTENAIRE - AJP - représentée par Me Ludvine SAPIN immeuble le cornaline 10 rue d'Arménie 38000 Grenoble mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 22/01/2024.

13501558874934-2022B01472

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE Jugement du 22 janvier 2024 - Ouverture d'une procédure de sauvegarde

SAS C040, 1139 Avenue de l'Europe, 34170 Castelnau-Le-Lez, RCS MONTPELLIER 878 833 227. Activités des agences de travail temporaire. Procédure de sauvegarde ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22/01/2024: Mandataire judiciaire : SELARL BERTHELOT & ASSOCIES, prise en les personnes de Me BERTHELOT et Me MASSELOU 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble, Maître ROUMEZI Christophe 9 bis rue de New York 38000 Grenoble, Maître SERRANO Philippe 61 boulevard des Alpes 38240 Meylan, Administrateur judiciaire : SELARL FHBX prise en les personnes de Me FORT et Me COUTURIER 24 rue Childebert 69002 Lyon mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur La SELARL ANASTA, prise en la personne de Maître Marc CHAPON 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur SELARL ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES PARTENAIRE - AJP - représentée par Me Ludvine SAPIN immeuble le cornaline 10 rue d'Arménie 38000 Grenoble mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur.

13501558874277-2022B02362

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN Jugement du 18 octobre 2022 - Clôture pour insuffisance d'actif

Par jugement du 18/10/2022, le tribunal de commerce de ROUEN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de M.A.R (SARL) 16, quai Gustave Flaubert 76380 Canteleu RCS ROUEN 802 465 245

L247J01262

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS Jugement du 24 janvier 2024 - Liquidation judiciaire

SARL OLIVIER DESALEUX & CARLOS SOARES ARCHITECTES, 16 Rue Bachelet, 75018 Paris 18e Arrondissement, RCS PARIS 429 867 609. Activités d'architecture. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 24/01/2024, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202400276, date de cessation des paiements le 03/01/2024, et a désigné : juge commissaire M. Franck Meynaud liquidateur SELARL ATHENA en la personne de Me Charlotte Thirion 16 rue Friant 75014 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc. 13501558976179-2005B00520

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN Jugement du 24 janvier 2024 - Redressement judiciaire

SARL LA BARBE DE PAPA OUEST, 3 Boulevard Clairfont, Bât a, 66350 Toulouges, RCS PERPIGNAN 829 734 961. Coiffure. Jugement du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 24/01/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL MJSA en la personne de Maître Aguilé SANTODOMINGO 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan, Administrateur judiciaire : SELARL FHBX prise en la personne de Maître Eric SAMSON centreplus 9 rue Camille Desmoulins 66026 Perpignan CEDEX mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 15/01/2024.

13501558970838-2019B02662

APPELS D'OFFRES / AVIS D'ENQUETE

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE
Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de LIVRE-SUR-CHANGEON, CHÂTILLONEN-VEDELAIS, COMBOUTILLÉ, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER et RIVES DU COUESNON qu'une consultation du public va être ouverte du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus, sur la demande présentée par le GAEC DE L'AUBRIAIS, en vue d'obtenir l'enregistrement de la restructuration d'un élevage bovin situé au lieu-dit « L'Aubriais » sur la commune de LIVRE-SUR-CHANGEON (35450).

Le dossier est consultable :
- à la mairie de LIVRE-SUR-CHANGEON aux heures suivantes :
- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis de 09h00 à 12h00 ;
- Les vendredis de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 14h30,
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public - à la mairie de LIVRE-SUR-CHANGEON, sur un registre ouvert à cet effet ,

- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine - DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icree-epaille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_GAEC DE L'AUBRIAIS_LIVRE-SUR-CHANGEON »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus. Elle sera formalisée par la signature d'un arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le 23 janvier 2024
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général, Pierre LARREY
L247J01198

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Le Verger
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de per-

APPELS D'OFFRES / AVIS D'ENQUETE

mis de construire déposée par la Société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Le Verger, sera ouverte du jeudi 22 février 2024 à 9h00 au lundi 25 mars 2024 à 12h00 inclus.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Danielle FAYSSE, Urbaniste, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier et sur poste informatique à la mairie de Le Verger située 6 route de Talensac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi - 9h00-12h00 et le mercredi 15h00-18h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Le Verger, soit par courrier à la mairie de Le Verger - 6 route de Talensac - 35160 Le Verger, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le jeudi 22 février 2024 à 9h00 et le lundi 25 mars 2024 à 12h00 pour être recevables.

La Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Le Verger située 6 route de Talensac, aux dates suivantes :

- Jeudi 22 février 2024 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 13 mars 2024 de 15h00 à 18h00,

- Lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Breti Sun ISDND, 1 av. de Tizé CS 43603 - 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT - e-mail : l.mahot@energiv.fr - téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Le Verger et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités territoriales et de la Citoyenneté
Jean-Michel CONAN
L247J01274

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Rennes
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2024, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Rennes sera ouverte du Mardi 27 février 2024 à 10h00 au Vendredi 29 mars 2024 à 17h00 inclus.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Monsieur Gérard PELHATE, agriculteur en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à l'hôtel de Rennes Métropole situé 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Rennes, soit par courrier à l'hôtel de Rennes Métropole 4 avenue Henri Fréville CS 93111 - 35031 Rennes Cedex, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le Mardi 27 février 2024 à 10h00 et le Vendredi 29 mars 2024 à 17h00 pour être recevables.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'hôtel de Rennes Métropole situé 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes Cedex, aux dates suivantes :

- Mardi 27 février 2024 de 10h00 à 12h00,
- Jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Breti Sun ISDND, 1 avenue de Tizé CS 43603 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT courriel : l.mahot@energiv.fr - téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à Rennes Métropole et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet, par délégation le directeur des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Jean-Michel CONAN
L247J01512

CONSTITUTIONS

In Extenso
Experts-Comptables

CY-BEAR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 Rue de la Rigourdière,
35510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 12 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CY-BEAR
Siège social : 22 Rue de la Rigourdière,
35510 CESSON-SEVIGNE

Objet social : Prestations de conseils et d'expertise en cybersécurité,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 €
Gérance : Monsieur Rémi PIANETA, demeurant 6 rue Henri Letort - 35290 SAINT-MEEN-LE-GRAND, assure la gérance.

Immatriculation : RCS de RENNES.
Pour avis
La Gérance
L247J01000

VOS ANNONCES
PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr

APPELS D'OFFRES



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Entité adjudicatrice : EAU DU PAYS DE FOUGERES 35 133 LA SELLE EN LUITRE - accueil@eau-pf.bzh
Type de numéro national d'identification : SIRET
Numéro national d'identification : 25350260300025
Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte
Intitulé du marché : Programme pluriannuel de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire du Syndicat Eau du Pays de Fougères - Années 2024 et 2025
Code CPV : 45232150-8
Marché de travaux avec une tranche ferme (Année 2024) et une tranche optionnelle (Année 2025) - Communes de Combournillé, Luitré-Dompierre et Parcé
Renseignements complémentaires :
La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. A ce titre, vous avez la possibilité de consulter et télécharger gratuitement le DCE sur le site suivant : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Conditions de remises des offres :
La transmission des offres se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Conditions de participation : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.
Correspondant pour renseignement d'ordre administratif ou technique : se référer au règlement de consultation
Date limite de réception des offres : 26 février 2024 à 12h
Date d'envoi à la publication : 26 janvier 2024

L247J01376

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEDEE du 22/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Société par Actions Simplifiée
- Dénomination : HOLDING LE MELLOTT
- Siège : 3 rue du Chesnot - 35137 BEDEE
- Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : 1 000 €
- Objet : La prise de participation sous toutes formes soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, civiles ou commerciales (l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés) ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; l'activité de holding financier ; l'activité de société animatrice de groupe et notamment l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ; la réalisation de toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale, technique et de gestion auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Les cessions d'actions

au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Président : Monsieur Sébastien LE MELLOTT, demeurant 25 rue du Scorff - 35137 BEDEE
- La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. POUR AVIS. Le Président

L247J01071

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : **AU PAIN D'ANTAN**
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 5 000 euros
SIEGE SOCIAL : 8 Rue Jean GUILLET - 35500 CORNILLE
OBJET : L'activité de boulangerie et notamment la fabrication des pains, pains spéciaux et viennoiseries ainsi que des produits de snacking à emporter ; L'activité de pâtisserie ;
DUREE : 99 années
GERANCE : Est nommé premier gérant sans limitation de durée Monsieur Valentin DEVIC-CHOTARD né DEVIC demeurant 2 bis Rue Jean GUILLET - 35500 CORNILLE.
IMMATRICULATION : au RCS de RENNES.
Pour avis,

L247J01228



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles PIQUEREL Notaire à SAINT-MALO, le 17 janvier 2024, il a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : **SCI LES LUPINS EMERAUDE**
Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de biens et droits immobiliers et accessoires, an-

nexes ou complément.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 1000 euros
Apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts : Existence de clauses relatives à l'agrément préalable de cessionnaires de parts à l'unanimité des associés.
Gérants : Monsieur Yohan d'HAIL-LECOURT et Madame Maëlle TUAL demeurant à SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350), 9 rue des Lupins.
Immatriculation au RCS de SAINT-MALO.
Pour avis et mention, Me PIQUEREL, Notaire 9 rue de Toulouse 35400 SAINT-MALO

L247J01233

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 24 janvier 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : **LES PRESENTS**
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 2.000 euros (numéraire)
SIEGE : 5 rue Jean Boucher, à RENNES (35000)
OBJET : Les services d'assistance à l'autonomie et d'accompagnement pour les particuliers, notamment pour les personnes âgées, pour les aider dans l'organisation et la coordination de leur parcours de santé (rendez-vous médicaux, suivi, sortie d'hospitalisation, démarches administratives...), de leurs tâches quotidiennes, pour soutenir les aidants et plus généralement tous les services contribuant au maintien de l'autonomie des personnes âgées ; L'assistance à la personne lors de la préparation ou la sortie d'hospitalisation et/ou de rendez-vous médicaux chez les professionnels de santé ; L'assistance de la personne à l'occasion de rendez-vous médicaux en ambulatoire et, chez les professionnels de santé ; Les passages réguliers au domicile de la personne ; La coordination d'interventions au domicile ; Les liaisons entre les différents professionnels ; Plus largement, les services permettant de soulager les aidants, incluant l'aide administrative ; Les services du quotidien et notamment les services ménagers, l'entretien du linge, le nettoyage de véhicule, l'assistant à domicile, la livraison de repas, ou l'accompagnement véhiculé ; Le transport de personne ; La conciergerie ; L'organisation de la livraison de courses à domicile ; Les travaux de jardinage et d'entretien du domicile ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité spécifiée ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières ; immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 années
GERANTS :
Beatrice, VERGER, épouse DENIS, demeurant 13 avenue de la gare, 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE ;
Benoit POMMIER, demeurant 5 rue Jean BOUCHER, à RENNES (35000)
IMMATRICULATION au RCS de RENNES

L247J01282

participation sous toutes ses formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; la gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative, commerciale, juridique et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 25.500 € divisé en 2.550 actions de 10 € chacune, intégralement libérées
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions à un tiers doivent pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés dans les conditions fixées à l'article 13 des statuts.

Président : Monsieur Yann GUILLE-MOT demeurant à BRECE (35530) 36, rue du Rocher, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES
Pour avis, le Président.

L247J01282



AVIS DE CONSTITUTION

- Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à associée unique
- Dénomination sociale : **LA FONTAINE A K'DO**
- Siège social : Promenade Simone Marchand - 35230 SAINT-ERBLON
- Objet social : La création et l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de tous articles et objets liés à la décoration intérieure
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
- Capital social : 2 000 €
- Gérance : Madame Sabrina HOUSAIS, demeurant 9 Lieu-Dit le Taillé - 35230 ST ARMEL, assure la gérance.
- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis. La Gérance

L247J01284



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES
Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 janvier 2024, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **YG**
Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique
Siège social : 36, rue du Rocher 35530 BRECE
Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays : la prise de



SUIVEZ-NOUS SUR



CONSTITUTIONS

Athéïs

A+H&E/S

experts-comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 22 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à associé unique
- Dénomination sociale : **ALBA-TRHAUS**

- Siège social : 31 Square Général John s Wood - 35700 RENNES

- Objet social : La prise de participation sous toutes formes soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, civiles ou commerciales (l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés) ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; l'activité de holding financier ; l'activité de société animatrice de groupe et notamment l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ; la réalisation de toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale, technique et de gestion auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales.

- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

- Capital social : 100 €
- Gérance : Monsieur Thierry CHEMIN, demeurant 31 Square Général John s Wood - 35700 RENNES, assure la gérance.

- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis. La Gérance

L247J01316

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 janvier 2024, à VERN SUR SEICHE.

Dénomination : YCR Conseil.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 7 rue de Riédonnes, 35770 Vern sur Seiche.

Objet : La transaction sur immeubles et fonds de commerce, artisanal ou industriel.

Durée de la société : 50 années(s).
Capital social fixe : 500 euros divisé en 500 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Dans les conditions statutaires et légales.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Anthony COUESMES-ROCTON 7 rue de Riédonnes 35770 Vern sur Seiche.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

L247J01327



37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

LORAND

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Médecins au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, Boulevard de la Boutière 35760 SAINT GREGOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT GREGOIRE (35) du 13 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associée unique

Dénomination sociale : LORAND
Siège social : 6, Boulevard de la Boutière - 35760 SAINT GREGOIRE

Objet social : l'exercice de la profession de médecin gynécologue obstétricien

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Sophie LORAND, associée unique, demeurant à RENNES (35700) - 11, rue du Finistère
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, la gérance.

L247J01338



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 17 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

- Dénomination sociale : **LMN KAPITAL**

- Siège social : 3 Allée Jacques Noël Sané - 35000 RENNES

- Objet social : La prise de participation sous toutes formes soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, civiles ou commerciales (l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés) ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; l'activité de holding financier ; l'activité de société animatrice de groupe et notamment l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ; la réalisation de toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale, technique et de gestion auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales.

- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

- Capital social : 100 €

- Gérance : Monsieur Romain LEMONNIER, demeurant 3 Allée Jacques Noël Sané - 35000 RENNES, assure la gérance.

- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis. La Gérance

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

L247J01347

In Extenso

Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MALO du 26 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associée unique

Dénomination sociale : **CROUZATIER**
Siège social : 29 Grande Rue 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de bar, restaurant, crêperie, café-théâtre, épicerie, vente à emporter. La réalisation d'expositions et la dispense de cours de cuisine.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 €
Gérance : Madame Sophie CROUZATIER, demeurant 13 rue Yves Burgot - 35400 SAINT-MALO, assure la gérance.
Immatriculation : RCS de SAINT-MALO.

Pour avis - La Gérance

L247J01366



37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

BETON MORTIER DISTRIBUTION - BMD

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue Clément Ader Parc d'Activités de Beaugé 2 35340 LIFFRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIFFRE (35) du 10 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **BETON MORTIER DISTRIBUTION**

- Siège social : 7, rue Clément Ader - Parc d'Activités de Beaugé 2 - 35340 LIFFRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros
Objet : la fabrication de béton (centrale à béton) avec ou sans livraison, toute étude et commercialisation se rattachant à cette activité ; la vente aux particuliers et aux entreprises de béton prêt à l'emploi, sables, graviers, granulats, terre, et plus généralement le commerce de matériaux de construction

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gaël HERVE, demeurant à ERCE PRES LIFFRE (35340) - 7, Le Petit Haut Chemin

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, le Président.

L247J01432



JURIS LABORIS
Avocats d'entreprises
18 avenue Jean JAURES
35400 SAINT MALO
02 57 64 01 20

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CSG IMMO

Au capital de 1000 Euros
Siège social : à Saint Broladre (35120), l'Epinau
RCS SAINT-MALO
en cours d'immatriculation
Société en formation

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé en date du 30 janvier 2024 il a été constitué une société civile immobilière dénommée

SCI CSG IMMO
Le siège social a été fixé à Saint Broladre (35120) lieu dit l'Epinau.

L'objet social est la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par voie de location ou autrement de tout terrain, immeuble, fraction d'immeuble dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport en nature, d'échange ou de toute autre opération.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au greffe du tribunal de Commerce de Saint-Malo.

A été nommé Président Monsieur Christophe GOUPIL demeurant Saint Broladre (35120) lieu dit l'Epinau, de nationalité française

Pour avis

L247J01435



Experts-comptables
accompagnateurs des créateurs
et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

JASPER23
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue des Blossiers
35650 LE RHEU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature signé électroniquement le 29 janvier 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JASPER23

- Siège social : 10 rue des Blossiers
35650 LE RHEU

Objet social : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement

d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ; la location de tous

immeubles et droits immobiliers et l'aliénation de ceux devenus inutilés à la Société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le

caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Hervé LÉCONTE et Madame Anne-Laure LÉCONTE, demeurant 10 rue des Blossiers 35650 LE RHEU.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales ; dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis

La Gérance

L247J01436

CONSTITUTIONS

Par acte sous seings privés en date du 30/01/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : ACESO
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 12 avenue du Général de Gaulle 35530 NOYAL-SUR-VILAINE

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; La location, la gestion, la mise à disposition de bureaux et/ou d'espaces privatifs ou partagés, de coworking, de salles de réunion, de réception ; L'organisation de tout événementiel, atelier, conférence, séminaire, réception ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CESSIONS : Hormis celles entre associés, agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : La société SK INVEST (821 067 303 RCS RENNES) sis 32 Les Molières 35340 LIFFRE représentée par M. Stéphane KOLB, sans limitation de durée.

DIRECTEUR GENERAL : Mme Anne-Cécile HOUDAN demeurant au 32 Les Molières 35340 LIFFRE sans limitation de durée.

IMMATRICULATION au RCS de RENNES. Pour avis.

L247J01448



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 janvier 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SIELAH**
Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique
Siège social : 44 La Lande 35530 BRECE

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : la prise de participation sous toutes ses formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; la gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative, commerciale, juridique et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 20.000 € divisé en 2000 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles

ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions à un tiers doivent pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés dans les conditions fixées à l'article 13 des statuts.

Président : Monsieur Simon BAGLIN demeurant à BRECE (35530) 44 La Lande, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, le Président.

L247J01450



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-GREGOIRE du 30 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Dénomination sociale : **REFLEX**

Siège social : 206 Lieudit Candé - 35150 CHANTELOUP

Objet social : La vente, l'installation, le dépannage, la réparation et la maintenance d'automatismes, de portes de garage, de portes automatiques, de portails et équipements liés pour les professionnels, collectivités et particuliers ; le montage et la maintenance de ponts élévateurs

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 €
Gérance : Monsieur Maxime ALBERT, demeurant 206 Lieudit Candé - 35150 CHANTELOUP, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis. La Gérance

L247J01451

In Extenso

Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MARC-LE-BLANC du 30 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : **SC ALLELO**

Siège social : 2 rue des Glaïeuls - 35460 SAINT-MARC-LE-BLANC

Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location et, à titre exceptionnel, la vente, de biens et droits immobiliers de tous immeubles bâtis ou non bâtis, parts de société d'attribution, dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction ou d'échange ou par tout autre moyen et également de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, contrat de capitalisation, d'actions, organismes de placement collectif en valeurs mobilières, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des

sociétés

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Anne-Laure CHORIN demeurant 4 La Courlais - 35460 SAINT-MARC-LE-BLANC

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation : RCS de RENNES.

Pour avis - La Gérance

L247J01453



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 26 janvier 2024, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ARMO**

Forme : Société par Actions Simplifiée à associée unique

Siège social : 108, rue de Bretagne OSSE 35410 CHATEAUGIRON

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : la prise de participation sous toutes ses formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; la gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative, commerciale, juridique et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 7.500 € divisé en 750 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions à un tiers doivent pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés dans les conditions fixées à l'article 13 des statuts.

Présidente : Madame Julie BEAUGENDRE demeurant à CHATEAUGIRON (35410) 108, rue de Bretagne - OSSE est nommé en qualité de Présidente pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, la Présidente.

L247J01460

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS

Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. du 30.01.2024, il a été constituée une société civile de construction-vente, dénommée SILVA WORKS, présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition du socle foncier

d'assiette d'un terrain à bâtir sis à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), 4 rue Landes de Vaux ; la construction, sur ledit terrain, d'un immeuble tertiaire ; la vente, en totalité ou par fraction, à des tiers, de l'immeuble construit, à terme ou en l'état futur d'achèvement.

Siège : 1 rue André et Yvonne Meynier, 35000 RENNES.

Durée : 20 années.

Capital : 1.000 € (apports en numéraire).

Premiers gérants : M. Olivier MÉRIL, demeurant 6 bis rue Jules Rieffel, 35000 RENNES, et M. Vincent BARDON, demeurant 18 avenue Gros Malhon, 35000 RENNES.

Agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après autorisation préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS RENNES.

Pour avis, les fondateurs.

L247J01470



NOTAIRES DES LICES
Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 30 janvier 2024 par Maître Isabelle BEAUVAIS, Notaire à RENNES (35), il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile de construction-vente

Dénomination : SCCV VERN HAUTES PERRIERES

Siège social : 17 boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital : 1.000 €, représentatif d'apports en numéraire.

Gérante : la société «COOP DE CONSTRUCTION», Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est sis à RENNES (35000), 17 Boulevard de la Tour d'Auvergne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 306 964 883.

Agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité des cessionnaires, à l'exception de celles intervenant entre associés et de celles consenties au profit des ascendants ou descendants du cédant, sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant aux conditions des décisions collectives extraordinaires.

Durée - RCS : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS de RENNES.

L247J01475

Par acte ssp en date de 29/01/2024, il a été constituée une SARL unipersonnelle

Dénomination : **AH SOLUTIONS**

Siège Social : 2, rue Poullain Duparc c/o Alexi Hervé 35000 RENNES

Capital : 100 €

Activités principales : Conseil et assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, marketing et commerce

Durée : 99 ans

Gérance : M. Hervé Alexi 2, rue Poullain Duparc 35000 RENNES

Immatriculation au RCS de RENNES

L247J01476

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VALID CONDUITE. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée. Siège social : 74 Boulevard Albert 1er 35200 RENNES. Objet social : La location de tous véhicules sans chauffeur notamment véhicules de tourisme, véhicules à double commande, et véhicules utilitaires à destination de tout public ; L'achat et revente de tous véhicules neufs et d'occasion ; Le lavage, nettoyage de tous types de véhicules ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 6.000 euros par apport en numéraire. Gérance : M. Abdessamed EL MAHFOUD sis 74 Boulevard Albert 1er 35200 RENNES et M. Maxime CUMINET sis 52 Avenue Roger Dodin 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J01525



CHRISTOPHER LELIEVRE
10 allée de la lande 35340 LIFFRE
Tel. 06 58 80 95 16 - Email clevievr@cml-ec.fr
Site web www.cabinet-cml.com

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NEMESIA RECORDS. Objet social : La production, la diffusion et l'organisation d'événements y compris de spectacles vivants, l'édition musicale, l'édition et la production phonographique audiovisuelle se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, la commercialisation de tous produits de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, issues desdites activités ou résultant de leur extension ou combinaison, l'acquisition, l'exploitation et/ou la concession de tous brevets, licences de marques, la participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant, directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Siège social : 83 Rue de Dinan, 35000 RENNES
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Président : M. ROZE Antoine, demeurant 83 Mail François Mitterrand, 35000 RENNES
Directeurs généraux : Mme TOXE Célia, demeurant 83 Rue de Dinan, 35000 RENNES et M. FEDOSOV Andrey demeurant 91 A Rue de Dinan, 35000 RENNES
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente

d'actions.
Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.
Pour avis. Le président

L247J01548

MODIFICATIONS



CASETH - Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 5 001 € porté à 285 000 € - Siège social : 3 Impasse du Portugal - 35310 BREAL SOUS MONTFORT - 795 405 976 RCS RENNES

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision du 15/01/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 279 999 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : ancienne mention : capital social : 5 001 € ; nouvelle mention : capital social : 285 000 €. Pour avis. La Gérance

L247J00746



GAEC LA BONNEMAIS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
La Bonnemais 35310 CINTRE
519 844 690 R.C.S. RENNES

Suivant délibération du 6 décembre 2023, l'assemblée des associés a décidé, à compter du 15/12/2023 :

- la démission de gérance de Monsieur Fabrice DURAND
- de transformer le GAEC en EARL et de modifier la dénomination sociale qui devient LA BONNEMAIS. Cette transformation n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : LA BONNEMAIS

Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Siège social : La Bonnemais 35310 CINTRE

Objet : Exercice d'une activité agricole
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7500 € (numéraire), divisé en 750 parts de 10 €, entièrement souscrites et libérées

Gérance : a été désigné gérant : Monsieur Bruno DURAND La Guérinais 35160 BRETEIL

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis, la Gérance

L247J00845

In Extenso

Experts-Comptables

ANTHONY RICHARD TP

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 1 Bréhac
35580 SAINT-SENOUX
914 341 516 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision unanime du 14.12.2023, les associés ont décidé de modifier le sigle de la société en adoptant «ARTP 35» comme nouveau sigle et ce, à compter du 01.01.2024.

L247J00910



ESPRIT CONSTRUCTION OUEST

SARL au capital de 387 000 €
Siège social : 2 bis, rue de la Haie de Terre
35650 LE RHEU
838 267 359 RCS RENNES

AMÉNAGEMENT DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes décisions du 30.12.2023, l'associé unique de la Société a décidé d'aménager l'objet social à compter du 30.12.2023, pour l'étendre aux activités suivantes : Holding animatrice : définition et conduite de la politique des sociétés dans lesquelles elle détient des participations, direction effective et contrôle des filiales du groupe.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis. Monsieur Julien BUISINE.
Gérant

L247J01097



AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

UBISCALE
Société par actions simplifiée au capital de 71 500 €

Ancien siège social : 1 avenue de Belle Fontaine - 35510 CESSON-SEVIGNE

Nouveau siège social : 18 rue du Chêne Germain - Centre d'affaires « SPATIUM »

- 35510 CESSON-SEVIGNE
812 312 130 RCS RENNES

Par procès-verbal des décisions du Président du 2 janvier 2024, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du 1 avenue de Belle Fontaine - 35510 CESSON-SEVIGNE au 18 rue du Chêne Germain - Centre d'affaires « SPATIUM » - 35510 CESSON-SEVIGNE à compter du même jour.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis, Le Président

L247J01199



SCI J2B 44

Société Civile Immobilière (SCI)
Au capital de 900 euros
Siège social : 13, rue Relais de la Poste
44590 LUSANGER
520 431 750 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de décisions unanimes des Associés signées électroniquement en date du 20/12/2023 il a été constaté :

la démission de M. Benoît LERMITE, de son mandat de Gérant à compter du 20/12/2023 minuit heure française, M. Victor LERMITE, demeurant ce jour 4, Impasse du Champ de la Croix 35390 SAINT-SULPICE-DES-LANDES étant nommé en remplacement sans limitation de durée à compter du 21/12/2023 à la 1^{ère} heure française ;

Mise à jour de l'article 30 des statuts moyennant suppression pure et simple de la nomination statutaire de la Gérance.

la modification de la dénomination sociale qui devient «SCI BVL 44» (anciennement «SCI J2B 44») et mise à jour corrélatrice de l'article 3 .

le transfert du siège social du «13, rue Relais de la Poste 44590 LUSANGER» au «4, Impasse du Champ de la Croix 35390 SAINT-SULPICE-DES-LANDES» et mise à jour corrélatrice de l'article 5.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 22/02/2010 a pour objet social : L'acquisition de tous immeubles, l'acquisition de tous terrains en vue de la construction d'immeubles, l'acquisition de tous droits immobiliers. La construction sur ces terrains de tous immeubles destinés à tous usages. L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et un capital de 900 € composé uniquement d'apports en numéraire.

La Société, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 520 431 750 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de RENNES

Pour avis. La Gérance

L247J01215



ETABLISSEMENTS VERON

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 7 place de l'Eglise
35580 BAULON
340 647 361 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes d'une délibération signée électroniquement en date du 01.01.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article

L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 25 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Monsieur Christophe VERON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par

Monsieur VERON Christophe.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Christophe VERON, demeurant Lieu-dit Le Châtelier 35580 BAULON.

Pour avis
Le Président

L247J01225

MODIFICATIONS



VERON ET COMPAGNIE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 21 675 €
Siège social : 42 rue d'Antrain
35000 RENNES
421 706 755 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes d'une délibération signée électroniquement en date du 01.01.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article

L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 21 675 euros.

Exercice du droit de Vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Monsieur Christophe VERON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Christophe VERON, demeurant Le Châtelier - 35580 BAULON.

Pour avis
Le Président

L247J01230



L'ALOË VERA & VOUS

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 119 bis rue de Redon
35170 Bruz
528 864 481 RCS Rennes

Aux termes de décisions du 24 janvier 2024, l'associée unique a transféré le siège social de la société Place du Granier 35135 Chantepie, à compter rétroactivement du 8 janvier 2024.

Mention au RCS de Rennes

Pour avis
La gérance

L247J01234

ARCHITECTURE PLURIELLE

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 65 AV ARISTIDE BRIAND
35000 RENNES
RCS de RENNES n°379 686 546

L'AGE du 11/01/2024 a décidé de transférer son siège du 99 Allée ST HELIER 35000 RENNES au 65 Avenue Aristide Briand 35000 RENNES à compter du 01/01/2024.

L247J01248

L'APARTE

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : Cap Emeraude - Zac du Tertre Esnault 35730 PLEURTUIT
919910885 RCS de SAINT MALO

Par AGE du 20/12/2023, il a été décidé, à compter du 01/01/2024 :

- De prendre pour nouvelle forme so-

ciiale : SASU
- Mme LE GULUDEC SONIA CHARLOTTE PAULE LA BOUSSARDE 35730 PLEURTUIT anciennement Gérant est nommé Président
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SAINT MALO
L247J01249



Société d'Avocats
5 Rue Louis Jacques Daguerre
Immeuble Matière Grise, CS 50806
35208 RENNES Cedex 2

SHELBY'S COMPANY

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège Social : 19 Rue du Bocage ZAC du Haut Danté
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Transféré : 14 rue de la Maison Neuve, ZA Les Rignés - 35830 BETTON
R.C.S. RENNES 834 049 298

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés du 25 janvier 2024, le siège social de la société a été transféré à compter de cette date de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ (35520) - ZAC du Haut Danté, 19 rue du Bocage à BETTON (35830) - 14 rue de la Maison Neuve, ZA Les Rignés.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES

Pour avis, la Gérance

L247J01251

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PATRIMINVEST 23 LA ROCHE NESMY Forme : SCI Siège social : 34 rue Saint-Georges, 35000 RENNES N°921 620 555 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES. Aux termes d'une décision en date du 29 décembre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 5.461.000 euros à 5.711.000 euros Modification des statuts : Les articles « 6.1 MONTANT DES APPORTS » et « 7-CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L247J01272

LEGENDRE ENERGIE

SAS au capital de 300.000 €
Siège social :
5, rue Louis Jacques Daguerre
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
501 688 360 RCS Rennes

Par décisions en date du 18 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société pour NEXHOS ENERGIES avec effet à compter du 18 janvier 2024, et ont décidé de transférer le siège social de 5, rue Louis Jacques Daguerre à Saint Jacques de la Lande (35136) à 28, bd du Colombier à Rennes (35000), avec effet à compter du 18 janvier 2024.

Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis, le Président

L247J01325



RETROUVEZ-NOUS SUR
7JOURS.FR



XF&FG CORSICA

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 28, Mons
35170 BRUZ
913 313 102 RCS RENNES

DÉMISSION DU GÉRANT NOMINATION DU GÉRANT TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 08.01.2024, il résulte que :

- M. Frédéric GIRE a démissionné de ses fonctions de Gérant à compter du 08.01.2024.

- La société HIP (844 057 257 RCS RENNES), dont le siège social est situé au 25, rue de la Monnaie 35000 RENNES a été nommé Gérante de la Société pour une durée indéterminée à compter du 08.01.2024.

- le siège social a été transféré au 25, rue de la Monnaie 35000 RENNES à compter du 08.01.2024.

- la dénomination sociale de la Société a été modifiée, à compter du 08.01.2024, en substituant purement et simplement à la dénomination XF&FG CORSICA, la nouvelle dénomination, SCI VILLA CORSICA.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES

Pour avis, La Gérance

L247J01356

COQUILLAUD
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Georges Clémenceau
35240 RETIERS
849862248 RCS RENNES

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant décisions extraordinaires du 01/06/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter de cette date aux activités suivantes : exploitation d'un fonds de commerce de restaurant traditionnel, vente sur place et à emporter. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au RCS de RENNES.

Pour Avis

L247J01370

LEGENDRE XP

SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social :
5, rue Louis-Jacques Daguerre
35136 Saint Jacques de la Lande
821 804 903 RCS RENNES

Par décisions en date du 18 janvier 2024, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société pour NEXHOS XP à effet du 18 janvier 2024, et a décidé de transférer le siège social de 5, rue Louis-Jacques Daguerre à 28, bd du Colombier à Rennes (35000), à effet du 18 janvier 2024.

Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis, le Président

L247J01413

COUVERTURE MALOUNE

Société à responsabilité limitée au capital de 380.000,00 euros
Siège social : 10, rue Claude Bernard - 35400 SAINT-MALO
439 901 653 RCS SAINT-MALO

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

Aux termes de l'AGO du 25/01/2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Thierry HUET de ses fonctions de cogérant, avec effet rétroactif au 31.12.2023, sans procéder à son remplacement.

Mention sera portée au RCS de SAINT-MALO.
Pour avis, La Gérance

L247J01420



LE PETIT COUP DE MAIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : La Haute Colasière - Route de la Guerche, 35240 RETIERS
841 578 156 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'une décision signée électroniquement en date du 29 janvier 2024, l'Associé unique de la société par actions simplifiée LE PETIT COUP DE MAIN, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du La Haute Colasière, Route de la Guerche - 35240 RETIERS au 4 Square du Badier - 35135 CHANTEPIE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS. Le Président

L247J01434



SCI « CADUCEE »

Société civile immobilière au capital de 671 817 euros porté à 755.794 euros
Siège social : 4 Avenue Guillotin de Corson 35470 BAIN DE BRETAGNE
418 871 588 RCS RENNES

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1^{er} janvier 2024 a décidé :

- De réaliser une augmentation du capital social de 83.977 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à SIX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT DIX-SEPT EUROS (671.817 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (755.794 €).

- De nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2024, Madame Elise RIDARD, demeurant 14 Allée d'Evora - 35000 RENNES.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L247J01438

HERVIAN REVERT

Société à responsabilité limitée au capital de 6000 euros
Siège social : 13 Rue Lobineau
35000 RENNES
RCS RENNES 922 401 633

NOMINATION DE CO-GERANTE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, les associés ont nommé aux fonctions de cogérante à effet au 1^{er} janvier 2023, Madame Emilie HERVIAN, demeurant au 31 Rue Bouchart 35000 RENNES, pour une durée illimitée

L'article 21 des statuts sera modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis, la gérance

L247J01466

MODIFICATIONS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : **AKELIOS**. Forme : SAS. Capital social : 1 050 000 euros. Siège social : 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES. 512 154 402 RCS RENNES. Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2024, les associés ont pris acte de la modification de la direction : - Directeur général : S.C.L.B. SC, sise 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES, immatriculé au greffe Rennes sous le numéro 807447263, en remplacement de Monsieur Pierre BERTIN - Directeur général : Monsieur Pierre BERTIN (partant) Mention sera portée au RCS Rennes.

L247J01500

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : **ARCADES DISTRIBUTION**. Forme : SASU. Capital social : 10000 euros. Siège social : 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES. 790 726 855 RCS RENNES. Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2024, l'associé unique a pris acte de la modification de la direction : - Directeur général : S.C.L.B. SC, sise 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES, immatriculé au greffe Rennes sous le numéro 807447263, en remplacement de Madame Léa BERTIN - Directeur général : Madame Léa BERTIN (partant) Mention sera portée au RCS Rennes.

L247J01505

AVIS

Dénomination : **BRETONNE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**. Forme : SCI. Capital social : 67077,56 euros. Siège social : 14 Allée de KERGUELEN, 35000 RENNES. 383 930 765 RCS RENNES. Aux termes de l'AGM du 18 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter rétroactivement du 17.12.2020 :

- de transférer le siège social au 2 rue des Villes Billy, 35400 SAINT-MALO
- de nommer M. Yann AUBIN demeurant 4, rue du Sergent Boulanger 35800 DINARD gérant en remplacement de Mme Jacqueline BOUGET

- de modifier la dénomination sociale qui devient «SOGERENNES». Radiation du RCS de Rennes et immatriculation au RCS de St Malo.

L247J01507

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOGEHOLDING, SAS au capital de 100000 euros, 2 rue des Villes Billy 35780 LA RICHARDAIS RCS ST MALO 914337472. Suivant l'assemblée générale du 31.10.2023, il a été décidé de nommer la société CABINET COLINHENRIO (876680166 RCS VANNES) en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Mention sera faite au RCS de St Malo. Pour avis, Le Président

L247J01508

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : **BWOOD CONSTRUCTEUR**. Forme : SASU. Capital social : 1575 euros. Siège social : 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES. 537 691 503 RCS RENNES. Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2024, l'associé unique a pris acte de la modification de la direction : - Directeur général : S.C.P.B. SC, sise 93 Avenue Henri Fréville, 35200 RENNES, immatriculé au greffe Rennes sous le numéro 807438387, en remplacement de Monsieur Pierre BERTIN - Directeur général : Monsieur Pierre BERTIN (partant) Mention sera portée au RCS Rennes.

L247J01510

7 Jours

Fonctionne en régie publicitaire sur toute la France

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS

Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SCI LA FLEURIAIS

S.C.I. au capital de 17.836,54 €
Siège : La Fleuriais - Forge - 35510 CESSON-SEVIGNÉ
RCS RENNES 379 027 402

DÉMISSION D'UN GÉRANT

M. Patrick CADEL a démissionné de son mandat de cogérant de la Société, à effet du 31 janvier 2024.
Modification : RCS RENNES.
Pour avis, le gérant.

L247J01517

SCI NOTAMUS

Société civile immobilière
Au capital de 174.900 euros
Ancien siège social : 8 rue du Huit Mai
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
Nouveau siège social :
4 Mail Robert Schumann
35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS
478 495 070 RCS RENNES

Par décisions unanimes du 18/12/2023, les associés ont 1/ constaté la démission de M. Jean-Guy ODY, sis 43 route de la Vannerie La Porterie 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, et de M. Pierre-Yves ODY, sis 42 rue d'Anjou 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS, de leurs fonctions de cogérant à compter du même jour. 2/ nommé M. Pascal ODY, sis 12 avenue du Pavé Saint-Jean 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, et Mme Corentine ODY-AUDRAIN, sise 3 rue Pablo Picasso 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS, en qualité de cogérants, sans limitation de durée, à compter du 18/12/2023. 3/ décidé de transférer le siège social de la Société du 8 rue du Huit Mai 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE au 4 Mail Robert Schumann 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS, à compter du 18/12/2023. L'article 4 des statuts a été modifié. RCS RENNES. Pour avis

L247J01523

AR'CAPREM SA

Société Anonyme
au capital de 38 500 euros
Siège social : 19 route de Saint Méen -
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
341 994 036 RCS RENNES

Le 18 janvier 2024, le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Guillaume BETTON, demeurant 1, Favareillas - 23460 ST MARTIN CHATEAU, en qualité de Directeur Général, en remplacement de M. Alain REDON, démissionnaire.

Pour avis

L247J01527

GÉRANCE

Dénomination : ECURIES DE NEVEZ-TELL
Forme : SARL
Capital social : 1000 euros.
Siège social : La Barbotais 35410 NOUVOITOU
522753904 RCS de Rennes.
Aux termes de l'acte de cession de parts reçu par Maître Eric DETCHES-SAHAR, Notaire à CHATEAUGIRON, le 24 janvier 2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame Caroline SEP-TAUBRE de ses fonctions de co-gérant.
Mention sera portée au RCS de Rennes.

L247J01539

LÉNAÏCK BERTHELOT

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 Euros
Siège social :
1, rue de la Lande des Oliviers
35430 SAINT-PERE-MARC-EN-POULET
RCS SAINT MALO 894 213 297

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 6 janvier 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 1 rue de la Lande des

Oliviers à SAINT-PERE-MARC-EN-POULET (35430) vers le 14 rue du Pont de la Couaille à SAINT-PERE-MARC-EN-POULET (35430).

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,
Monsieur Lénaïck Berthelot, Gérant.
L247J01546



SAS FIDELIS NOTAIRES

14, Rue Alexis Garnier
35410 CHATEAUGIRON

GÉRANCE

Dénomination : SCI COFFEE
Forme : SCI
Capital social : 1000 euros.
Siège social : La Maliverts 35410 NOUVOITOU
520 575 309 RCS de Rennes.
Aux termes de l'acte de cession de parts reçu par Maître Eric DETCHES-SAHAR, Notaire à CHATEAUGIRON, le 24 janvier 2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame Caroline SEP-TAUBRE de ses fonctions de cogérant.
Mention sera portée au RCS de Rennes.

L247J01549

DISSOLUTIONS



L. CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée à associée unique en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
1 bis Impasse des Frères Montgolfier
35540 PLERGUER
909 824 435 RCS ST MALO

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 15/01/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/01/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Stéphanie LEOST, demeurant 1 bis Impasse des Frères Montgolfier - 35540 PLERGUER, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 bis Impasse des Frères Montgolfier - 35540 PLERGUER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ST MALO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

L247J00627



PROBAT 35

SARL de type EURL
au capital de 500 Euros
Siège social : Zone d'Activités du Champ Mulon - 1 rue des Prés Mèlés
35230 SAINT-ERBLON
RCS RENNES 808 643 647

L'associé unique a décidé en date du 31 décembre 2023 la dissolution anticipée de l'EURL PROBAT 35 à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mr Stéphane MAZUREAU demeurant 3, rue des Prés Mèlés, 35230 - SAINT ERBLON. Cette nomination met fin aux pouvoirs de la gérance, à compter de la même date.

L'Assemblée générale a conféré au liquidateur Mr Stéphane MAZUREAU, les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mr Stéphane MAZUREAU demeurant 3, rue des Prés Mèlés, 35230 - SAINT ERBLON, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Le liquidateur

L247J01109

BEAUTE CELCS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 15 AVENUE DE MARVILLE
35400 SAINT MALO
RCS SAINT MALO 539 426 254

L'Assemblée générale extraordinaire du 01/02/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/02/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame SOUCHET Cécile, demeurant 45 rue d'Alsace, 35400 SAINT MALO et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SAINT MALO. Cécile SOUCHET

L247J01201

SCI MAG

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 43 447,97 euros
Siège social : 5 rue Leclerc
35140 ST AUBIN DU CORMIER
Siège de liquidation : 5 rue Leclerc
35140 SAINT AUBIN DU CORMIER
389 110 024 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr André GERARD, demeurant La Roche 35160 MONTERFIL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue Leclerc 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L247J01399



REGIMES MATRIMONIAUX

NOTAIRES DE LA VISITATION

7 rue de la Visitation - CS 60808
35108 RENNES CEDEX 03

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Justine GUINET, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Notaires de la Visitation », titulaire d'Offices Notariaux à RENNES (35000), 7 rue de la Visitation et SAINT-GREGOIRE (35760), 9 bis rue Alphonse Milon, soussigné,

CRPCEN 35009, le 26 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles présents, et meubles et immeubles à venir, avec clause d'attribution modulable de communauté et clause de préciput sur certains biens entre

Monsieur Nigel REAVLEY, Responsable commercial, et Madame Annie Odile Eugénie BRÛLARD, Enseignante, demeurant ensemble à SAINT-MALO (35400) 26 rue des Philosophes.

Monsieur est né à CARSHALTON (ROYAUME-UNI) le 10 septembre 1959.
Madame est née à RENNES (35000) le 8 janvier 1963.

Mariés à la mairie de RUEIL-MALMAISON (92500) le 3 octobre 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L247J01317



AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Christophe MACÉ, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Estuaire Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CANCALE, 2 Avenue du Général de Gaulle, le 25 novembre 2023, a été conclu un aménagement de leur régime matrimonial contenant apport à communauté et préciput en faveur du survivant des conjoints sur le bien apporté.

ENTRE :
Monsieur André Alfred Pierre MERIENNE, retraité, et Madame Janine Marie-Madeleine GONTIER, retraitée, demeurant ensemble à CANCALE (35260) 3 chemin de la Fontaine Boisselle.

Monsieur est né à SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE (53220) le 27 juin 1945,
Madame est née à LANDIVY (53190) le 25 février 1949.

Mariés à la mairie de LANDIVY (53190) le 27 décembre 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification, hors l'aménagement objet des présentes.

Mme Janine MERIENNE a apporté à la communauté un immeuble situé à CANCALE, 3 chemin de la Fontaine, cadastré section D numéros 689 et 1649 pour 6a51ca

les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L247J01446



AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

«Monsieur Philippe François Emile Marie LAUNAY, retraité, né à VITRE (35500), le 31 octobre 1957 et Madame Catherine Marie Madeleine CAILLARD, retraitée, née à CHAUMERE (35113), le 03 juillet 1957, demeurant ensemble à VITRE (35500), 69 rue de Fougères, mariés à la Mairie de CHAUMERE (35113), le 23 juin 1979, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial par adjonction d'une clause de préciput et mise en communauté d'un bien propre de Monsieur LAUNAY. L'acte a été reçu par Me Annabelle GENNOT-CAILLE, notaire à VITRE, le 26 janvier 2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Annabelle GENNOT-CAILLE, notaire à VITRE, ou domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Annabelle GENNOT-CAILLE»

L247J01456



Maître Thierry ROBIN
80 rue Jules Verne
72300 SABLE SUR SARTHE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 13 janvier 2024, dressé par Maître Thierry ROBIN, notaire à SABLE SUR SARTHE (72),

Monsieur Mathieu Franck Pierre-Yves LHOMER, né à LE MANS (72000), le 05 décembre 1989, de nationalité française, et Madame Danoué Patricia OBINTI, née à BANIKOARA (BENIN), le 17 mars 1996, de nationalité béninoise, demeurant ensemble à RENNES (35200), 16 place de Serbie, mariés à PARAKOU (BENIN), le 22 octobre 2022 sous l'un des régimes légaux prévus par la loi béninoise, savoir le régime monogamique avec séparation de biens, ont adopté pour l'avenir le régime français de la séparation de biens.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Maître ROBIN, notaire à SABLE SUR SARTHE (72).

L247J01532

AUTRES ANNONCES

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIM
Guillaume LE COURIAUD

FONCIÈRE DE BREBAS
S.A.S. au capital de 5.000 €
Siège : 6 rue Saint-André -
35550 LOHÉAC
RCS RENNES 892 249 392

NON-DISSOLUTION

L'A.G.M. du 30.06.2023 a constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social et, statuant conformément aux articles L. 227-1, alinéa 3, et L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Mention : RCS RENNES.
Pour avis, le président.

L247J01522

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

à l'annonce parue sous le numéro 21752466, dans l'édition du 6 janvier 2024 concernant SCI BZN PATRIMOINE. Il faut lire : «immatriculation au RCS de RENNES» et non pas au «RCS de SAINT-MALO».

L247J01250

TUP

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : **OBJECTIF BWOOD FACTORY**. Forme : SASU au capital de 10 000 euros. Siège social : 10 Rue Lavoisier Zone Industrielle de la Goulgatière, 35220 Chateaubourg. 888 524 220 RCS Rennes. Suivant décision du 15 décembre 2022, l'associée unique BWOOD, SAS au capital de 10773360 euros, sise 10 place Vendôme, 75001 PARIS, 393754023 RCS Paris, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers de la société OBJECTIF BWOOD FACTORY pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce Rennes dans les trente jours de la présente publication

L247J01343



LA FUSION

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : La Plantonnière,
35560 RIMOU
921 731 600 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 1^{er} octobre 2023, la société CUMA FUSION REMOISE, Société anonyme au capital de 210 euros, dont le siège social est La Plantonnière 35560 RIMOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 777 752 387 a, en sa qualité d'associée unique de la société LA FUSION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA FUSION au profit de la société CUMA FUSION REMOISE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Rennes.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Rennes, Cité judiciaire, 7 Rue Pierre Abélard, 35000 RENNES.

POUR AVIS, Le Président

L247J01344

VOS ANNONCES

PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr

7 JOURS
L'ÉCO DE LA BRETAGNE

Formule print

6 mois

magazine + site internet

42 € TTC

1 an

magazine + site internet

69 € TTC

2 ans

magazine + site internet

119 € TTC

Formule web

6 mois

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

21 € TTC

1 an

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

35 € TTC

2 ans

journal numérique + accès à l'intégralité du site web

53 € TTC

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS

EN LIGNE SUR

7JOURS.FR

Et recevez la newsletter
chaque semaine



BRETAGNE



臺北市

20 — 27 fév. 2024
Rennes Métropole



clairobscur.info



Travelling

Festival de cinéma



COCERTO

Expertise comptable • audit • conseil

LE PARTENAIRE POUR TRANSFORMER

VOS DÉFIS D'ENTREPRISE EN OPPORTUNITÉS !

EXPERTISE COMPTABLE, JURIDIQUE, SOCIALE ET AUDIT :

À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE, COCERTO VOUS ORIENTE

ET VOUS APPORTE DES CONSEILS AVISÉS POUR MENER À BIEN VOS PROJETS.

VOTRE EXPERT DE PROXIMITÉ

www.cocerto.fr

Montaigu-Vendée • La Roche-sur-Yon • Les Sables d'Olonne • Luçon • Nantes • Châteaubriant
Clisson • Guérande • Saint-Nazaire • Cesson-Sévigné • Rennes • Bordeaux • Paillet • Paris